

# BILAN DE LA CONCERTATION

—  
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

## MACARON

Dates de la concertation  
Du 5 mai 2025 au 5 juillet 2025

Catherine JACQUART  
Anne-Marie ROYAL  
garantes désignées par la CNDP

Date de remise du rapport, le 29 juillet 2025



## Table des matières

Avant-propos.....	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public .....	3
Les enseignements clefs de la concertation préalable .....	4
Les principales demandes de précisions et recommandations des garantes formulées à l'issue de la concertation préalable .....	5
Introduction .....	6
Le projet objet de la concertation.....	6
La saisine de la CNDP .....	10
Garantir le droit à l'information et à la participation .....	10
Le travail préparatoire des garantes .....	11
Les résultats de l'étude de contexte .....	11
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation .....	15
Les modalités proposées par les porteurs de projet à la validation de la CNDP .....	17
L'Avis légal .....	18
La communication presse.....	18
L'affiche communicante.....	18
Le boîtage du dépliant de la concertation.....	19
Le kit de communication numérique .....	19
La mise en ligne du site internet.....	19
Avis sur le déroulement de la concertation .....	21
Le droit à l'information a-t-il été effectif ? .....	21
Le droit à la participation a-t-il été effectif ? .....	22
Synthèse des arguments exprimés .....	24
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation .....	24
Évolution du projet résultant de la concertation .....	38
Demande de précisions et recommandations.....	39
Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées.....	39
Recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	40
Liste des annexes .....	42

## Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garantes de la concertation préalable. Il est communiqué par les garantes dans sa version finale le 29 juillet 2025 sous format PDF non modifiable aux responsables du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet/ plan/ programme (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <https://www.concertation-macaron.fr/>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Les responsables du projet publieront de leur côté sous deux mois leur réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par leurs soins (R.121-24 CE).

## Synthèse pour les décideurs et pour le public

Le projet **MACARON, porté par AXENS et RTE**, consistant en la création d'un site de production de **Matériaux Actifs de Cathodes de pROduction fraNçais** à St Saulve près de Valenciennes, correspond à **un investissement de 500 Millions d'Euros**.

Il a fait l'objet d'une saisine de la CNDP, au titre de l'article L 121-8 du code de l'environnement. Conformément aux décisions de la CNDP, une concertation préalable a été organisée du 5 mai au 5 juillet 2025, sous l'égide de deux garantes Mme Catherine JACQUART et Mme Anne-Marie ROYAL .

Pour ce projet, AXENS a fait le choix de s'associer à l'entreprise Minmetals New Energy Materials (MNEM), filiale du groupe minier d'État chinois China Minmetals, qui possède actuellement deux usines de production de matériaux actifs de cathode en Chine, en créant la co-entreprise LICAMAX dont il restera à terme l'actionnaire majoritaire.

Le projet prévoit un procédé industriel alimenté par électricité, sans recourir aux énergies fossiles qui vise un approvisionnement en matières premières (Nickel-Manganèse-Cobalt-Lithium) réalisé à 100 % par transport fluvial. Le procédé industriel nécessite un approvisionnement en eau, en air comprimé et en oxygène ainsi que pour le fonctionnement des fours électriques une puissance de 70 MW avec une consommation d'environ 200 GWh/an. Le raccordement au réseau RTE sera assuré par la création d'une ligne aérosouterraine depuis le poste 225 KV de Valenciennes, sous maîtrise d'ouvrage RTE.

La production attendue de 28 000 Tonnes de matériaux actifs de cathode (CAM) de type NMC (Nickel-Manganèse-Cobalt) par an à destination des gigafactories produisant des batteries lithium-ion, correspond à environ 3 % du marché européen à horizon 2030.

Ce site de production, classé SEVESO seuil haut en raison du stockage des matières premières et des produits finis CAM, sera implanté sur 10 Ha d'une ancienne friche industrielle, son exploitation prévue en 2028 devrait créer jusqu'à 400 emplois directs.

## Les enseignements clefs de la concertation préalable

### La reconversion d'une friche industrielle

L'importance pour le territoire du choix d'installation de MACARON sur 26 hectares de friches encore disponibles de l'ancienne tuberie VALLOUREC a été soulignée. Ce terrain n'impacte pas la consommation d'ENAF (espaces naturels agricoles forestiers) et n'entre pas en concurrence avec d'autres projets d'aménagements candidats à la sélection de projets d'envergure régionale sur le SCOT du Valenciennois.

### Une installation bord à canal

L'implantation de ce projet sur la « friche VALLOUREC » offre un avantage d'approvisionnement direct par le canal, via les ports belges, des matières premières en provenance de Chine dans les conditions actuelles du marché. Les produits finis pourraient également en fonction des clients être acheminés par voie fluviale. Par ailleurs, la proximité du canal offre au projet MACARON un avantage compétitif dans l'utilisation possible de l'eau dans son système de refroidissement. Le recours à la voie d'eau, n'impactant pas la circulation routière, a été accueilli très positivement cependant les risques environnementaux de cette localisation ont largement été questionnés au cours de la concertation tant lors du transport fluvial que par l'utilisation de l'eau en tant que ressource ou milieu récepteur des rejets.

### Un projet non finalisé

Comme tout projet en concertation préalable MACARON est en phase d'avant-projet. La consommation en eau a été un sujet important dans ce territoire en déficit hydrique régulier. AXENS au vu des nombreuses préoccupations exprimées a pris conscience des enjeux liés à la ressource en eau de l'Escaut, tant du point de vue quantitatif (arrêtés sécheresse) que qualitatif (effets cumulatifs de différents rejets). Il retravaille son dispositif industriel en particulier le point majeur de consommation en eau qu'est le système de refroidissement. En lien avec les services de l'Etat, AXENS évalue les différentes possibilités de refroidissement afin d'arrêter son choix sur une solution écologiquement satisfaisante et économiquement supportable.

### Un accueil favorable du territoire mais avec des craintes

Le projet MACARON, situé sur l'ex-friche Vallourec, synonyme d'un renouveau industriel et économique a reçu un accueil favorable de l'ensemble du public, cependant une forte vigilance quant aux impacts d'un site classé SEVESO seuil haut s'est exprimée.

Des inquiétudes sur la capacité à fournir les ressources nécessaires au développement d'autres activités et pour la vie quotidienne de tous (eau, électricité), au vu des besoins du projet MACARON, se sont exprimées.

### Un besoin d'anticiper les recrutements et les formations

AXENS s'engage à recruter majoritairement en CDI, à valoriser les compétences locales et à s'intégrer pleinement dans l'écosystème économique et social du Valenciennois. Tout en

constatant le potentiel de demandeurs d'emploi dans les métiers de l'industrie et leurs capacités à correspondre aux besoins du projet MACARON, AXENS a pris conscience de la nécessité d'anticiper une collaboration étroite avec les acteurs de l'emploi et de la formation pour permettre l'adéquation des ressources humaines avec les savoir-faire.

### **Des besoins en aménagement et en organisation des transports pour permettre aux usagers de la zone d'éviter l'usage individuel de la voiture et les thromboses à certaines heures**

L'arrivée du projet MACARON nécessite de la part de la CAVM une réflexion globale sur la zone du Galibot afin d'en permettre un développement prenant en compte les contraintes des quatre occupants du site. Un aménagement s'appuyant sur les potentiels des 3 modes (fluvial, portuaire et ferroviaire) et un accès sécurisé, incluant des modes doux (transports en commun, pistes cyclables,...) sont attendus ainsi qu'une coordination des différentes entreprises.

### **Une concertation ayant entamé un dialogue territorial positif à consolider**

La pédagogie et la transparence du porteur de projet ont été soulignées mais le public reste en attente de réponse aux questions ayant trait à de nombreuses thématiques : recherche d'économie d'eau, préservation de l'Escaut, étude d'impact environnemental, étude de danger précisant les scénarii d'accident et les mesures de prévention.

Tout en notant que la composition de la commission de suivi du site relève de la compétence du Préfet, AXENS indique être favorable à la poursuite du dialogue avec les acteurs du territoire et notamment les associations.

Le porteur de projet, s'il souhaite maintenir la relation de confiance qui s'est amorcée lors de la concertation préalable, devra répondre précisément aux interrogations exprimées, suite aux études détaillées, en particulier une présentation de la solution de refroidissement définitive, répondant à la recherche d'économies d'eau, est attendue.

### **Les principales demandes de précisions et recommandations des garantes formulées à l'issue de la concertation préalable**

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garantes formulent à la fin de la concertation préalable. Les responsables du projet, lorsqu'ils vont publier leur réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, sont invités à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis aux maîtres d'ouvrage afin qu'ils puissent répondre se trouve en annexe de ce bilan.

#### **Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations**

##### **Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse**

---

1.informer le public, dès que possible, du choix du procédé industriel de refroidissement retenu et de son impact sur la ressource en eau de l'Escaut

---

---

2. communiquer les résultats des diagnostics de pollution et des inventaires faune-flore du site et les actions en découlant

---

3. présenter les résultats de l'étude acoustique et les mesures mises en place pour limiter l'impact sonore du projet

---

4. présenter les études de danger et d'impact environnemental

---

5. à RTE : informer le public des conclusions de la concertation « Ferracci » concernant le raccordement électrique

---

6. préparer avec les structures concernées la formation des futurs salariés, en amont de la construction du site.

---

7. préciser les modes de recrutement des futurs salariés et de collaboration avec les acteurs de l'emploi du Valenciennois

---

8. à la CAVM : indiquer l'implantation définitive de la voie routière à créer entre le terminal fluvial et la parcelle d'AXENS

---

9. à la CAVM : préciser les aménagements permettant l'accès à la zone du Galibot en toute sécurité pour les acteurs des différents sites industriels implantés sur l'ex-zone Vallourec

---

10. à la CAVM : communiquer les résultats de l'étude globale d'aménagement concernant la zone économique ZI N°4.

---

11. aux services de l'Etat : étudier les propositions de participation des associations locales à un comité de suivi, en anticipation de la mise en place du comité SEVESO

---

12. aux services de l'Etat : informer le public sur les mesures de prévention et de gestion d'une situation de pollution accidentelle de l'Escaut.

---

13. à la CCI : préciser les modalités pratiques d'animation du réseau d'entreprises pour accompagner et valoriser l'arrivée de MACARON

---

### **Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s**

---

1. Organiser une réunion de reddition des comptes pour présenter les enseignements que le porteur de projet tire de cette concertation préalable

---

2. Poursuivre les échanges d'information et de participation sur le site Internet de la concertation maintenu ouvert (études, étapes de la concertation Ferracci, Q/R)

---

3. Publier sur le site Internet les résultats des études d'impact et de dangers au fur et à mesure de leur finalisation.

---

4. Tenir un forum d'information avant le démarrage de l'Enquête publique.

---

5. Communiquer très amont du lancement du chantier en partenariat avec la CCI et la chambre des métiers afin de permettre aux entreprises locales de saisir les opportunités relatives à la construction du site.

---

6. Informer le public et en particulier les riverains sur les nuisances et le trafic impliqués par le chantier.

---

## **Introduction**

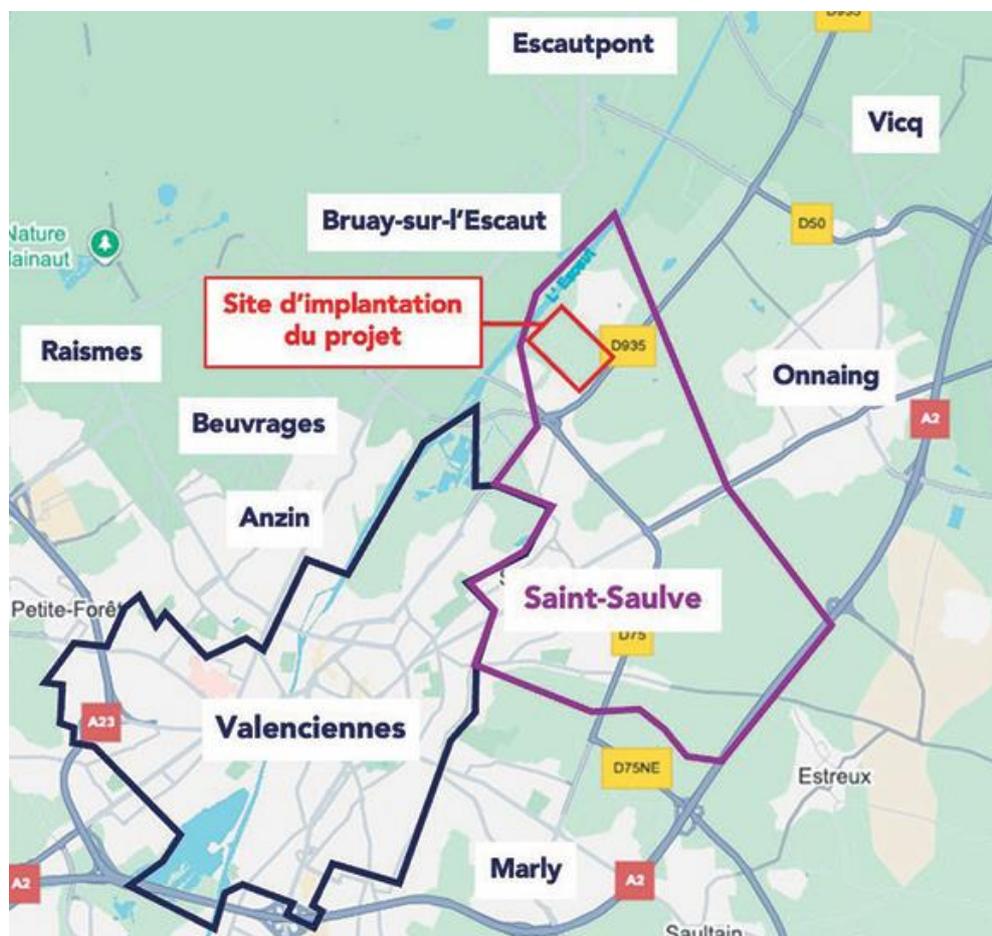
### **Le projet objet de la concertation**

Le projet **MACARON** prévoit l'implantation d'un site de production de matériaux actifs de cathode (CAM) pour batteries sur un terrain resté libre de la friche industrielle de Vallourec à

St Saulve. La production de CAM à destination des gigafactories produisant des batteries lithium-ion, sera fabriquée à partir de matières premières (Nickel-Manganèse-Cobalt-Lithium) approvisionnées par voie d'eau, à partir du port fluvial de Bruay-St Saulve situé à proximité immédiate.

Ce projet est porté par AXENS associé à l'entreprise Minmetals New Energy Materials (MNEM), filiale du groupe minier d'État chinois China Minmetals reconnue pour son expertise de production de matériaux actifs de cathode en Chine. Ce partenariat entre les deux groupes se traduit par la création de la co-entreprise LICAMAX et ambitionne d'offrir une production locale pour l'un des maillons essentiels de la chaîne de valeur des batteries électriques, conformément aux objectifs européens et nationaux en matière de souveraineté économique et de transition énergétique.

Le projet prévoit pour le fonctionnement des fours électriques une puissance de 70 MW avec une consommation d'environ 200 GWh/an. En conséquence le projet est porté conjointement par RTE qui assurera la maîtrise d'ouvrage du raccordement à son réseau par la création d'une ligne aérosouterraine depuis le poste 225 KV de Valenciennes.



Extrait dossier de concertation

## L'INSERTION DE L'USINE SUR LE SITE



Extrait dossier de concertation

Le procédé nécessitera également de l'eau, de l'oxygène et de l'air comprimé. Ce site de production, **classé SEVESO seuil haut** en raison du stockage des matières premières et des produits finis CAM, sera implanté sur une parcelle d'environ 10 Ha, AXENS se porte acquéreur de la totalité des 26 Ha de friches disponibles afin de pouvoir envisager un développement de son projet à l'avenir. L'ouverture de l'usine et la mise en production sont prévues en 2028. Ce projet devrait créer à terme jusqu'à 400 emplois directs.

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

Le projet MACARON, première brique industrielle portée par AXENS, s'inscrit dans la stratégie du groupe qui envisage à terme l'installation sur le site de St Saulve d'une unité de production de PCAM (précurseurs de matériaux actifs de cathode qui sont des oxydes ou hydroxydes de nickel-manganèse-cobalt mélangés sous forme de poudres dans des proportions précises) ainsi d'un centre de recyclage de batteries lithium-ion.

Le choix d'AXENS s'est porté sur la technologie NMC (Nickel, Manganèse, Cobalt), adaptée aux véhicules électriques les plus performants en termes d'autonomie, de puissance et de durabilité, en prévoyant 4 lignes de production permettant d'adapter les % de nickel en fonction des exigences de la clientèle, y compris celle des futures batteries à électrolytes solides en cours de développement.

La technologie LFP (Lithium, Fer, Phosphate) à destination des véhicules d'entrée de gamme à autonomie restreinte, peu développée dans les gigafactories des Hauts de France et sans perspectives de recyclage, n'a pas été retenue.

Les scénarios alternatifs au projet identifiés par AXENS sont au nombre de quatre avec chacun des inconvénients pour le maître d'ouvrage :

- poursuivre l'importation depuis la Chine, incompatible avec la réindustrialisation et la volonté de développer l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur des batteries et entraînant une non-conformité aux directives européennes imposant dès 2027 : 65 % de composants ou matières fabriqués en Europe pour les cellules « origine Europe »,
- recourir à d'autres technologies mais sans autre avantage et sans garanties de débouchés,
- adopter un autre calibrage du projet en modifiant l'objectif de production de 28 000 Tonnes/an sans cohérence avec les capacités d'investissement des deux financeurs et les débouchés potentiels et ne permettant plus la préservation de la capacité d'accueil sur la friche de St Saulve des autres projets d'AXENS,
- choisir un autre lieu d'implantation négligeant les atouts du site de St Saulve liés à son accès direct à la voie d'eau et sa disponibilité de main-d'œuvre tournée vers les métiers de l'industrie.

- **Coût du projet**

L'investissement est estimé à 500 M€ pour une production de 28 000 Tonnes de CAM par an, permettant d'alimenter 3 % du marché européen à horizon 2030.

Ce projet est éligible au crédit d'impôt "Industrie verte" (C3IV) pouvant atteindre 25% des investissements soit 125 millions d'euros de soutien public via des crédits d'impôts d'investissement.

- **Contexte du projet**

En 2021, la Stratégie Nationale Bas-Carbone, cadre de référence, a identifié la décarbonation des transports comme un levier essentiel pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, et le Plan France Relance a alloué 30 milliards d'euros à la transition écologique dont une part significative au développement des batteries et au soutien à la création de capacités de production.

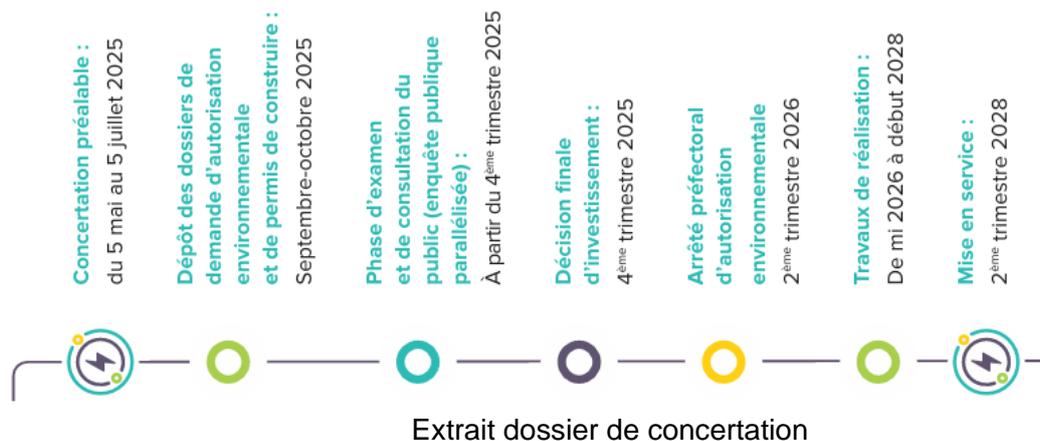
Plus récemment, en octobre 2023, la loi Industrie verte a introduit un crédit d'impôt (C3IV), incitant les entreprises à investir dans des projets industriels liés à la transition énergétique.

Suite à ces évolutions réglementaires et législatives insufflées par les décideurs politiques, les parties prenantes locales et nationales ont réaffirmé leur volonté commune de développer sur le territoire des Hauts de France, à partir du socle industriel des gigafactories, l'ensemble de la chaîne de valeur de la batterie : de la fabrication de PCAM (matériaux précurseurs de CAM) à la production de CAM, en passant par le démantèlement des batteries en fin de vie et le recyclage des matériaux.

L'usine de St Saulve avec 4 lignes de production indépendantes permettra la production de CAM avec des teneurs en nickel allant de 60 à 90 % afin de répondre aux plus hauts standards de fabricants de batteries et d'accompagner les évolutions technologiques attendues telles que les batteries solides.

- **Calendrier du projet**

A l'issue de la concertation préalable, un dossier de demande d'autorisation environnementale DDAE et une demande de permis de construire devraient être déposées d'ici fin 2025. A l'issue d'une consultation parallélisée, une décision finale d'investissement fin 2025 et l'obtention d'une autorisation environnementale et d'un permis de construire à l'horizon mi 2026 devraient permettre les travaux de mi 2026 à 2028 et une mise en service au second trimestre 2028.



## La saisine de la CNDP

### Décision d'organiser une concertation

Au vu du montant d'investissement de 500 M€, les 2 maitres d'ouvrage AXENS et RTE ont saisi, conformément à l'article L212-8 du code de l'Environnement, la CNDP. Par décision lors de la séance plénière du 13 janvier 2025, la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné Madame Anne-Marie ROYAL et Madame Catherine JACQUART comme garantes de la concertation.

### Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises

en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission des garantes qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garantes**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garants, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un garant. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un ou plusieurs garants pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant est lié à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garants rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garantes avaient pour mission d'être particulièrement attentives à :

- La mise à disposition du public par les Maitres d'ouvrage des informations complètes et intelligibles permettant, au vu de la complexité du projet, de débattre sur l'opportunité et les alternatives possibles. En particulier, les raisons du choix de production de CAM du type NMC à destination des batteries de type ion-lithium, au regard notamment des sources d'approvisionnement en minerais, qui devront être présentées et débattues.
- Au vu du développement de nombreuses usines de production de batteries et de recyclage dans le secteur de la « vallée de la batterie », les besoins en électricité et en eau, ainsi que la nature des produits entrants devront être questionnés, tant du point de vue de l'usine que du point de vue des effets cumulés et des enjeux consolidés avec les autres projets d'usines du territoire.
- Au vu de la co-saisine, l'intégration du projet de raccordement à la concertation préalable, sans attendre la concertation « dite Fontaine » que mènera RTE.
- L'attention portée envers les publics plus éloignés et potentiellement concernés, afin qu'ils soient informés et puissent prendre part aux espaces de débat.

## Le travail préparatoire des garantes

Les garantes ont engagé l'étude du contexte au travers d'une quarantaine d'entretiens avec une diversité de personnes concernées par ce projet et des contacts divers. Cette étude de contexte a pour objectif d'identifier les sujets qui préoccupent le public et qu'il faut soumettre au débat, ainsi que d'identifier les modalités de participation à mettre en place, afin qu'elles répondent aux attentes des publics.

### Les résultats de l'étude de contexte

#### Personnes rencontrées

L'essentiel des contacts a eu lieu du 19 février au 20 mars 2025, Cette étude de contexte a pu se mener avec des entretiens en présentiel majoritairement avec les élus du territoire dont 5 maires, les différents services associés à cette implantation au niveau de la CAVM ( Communauté d'agglomération du valenciennois) de la CCI des services de l'Etat sur le territoire, des entreprises riveraines, ainsi qu'avec différents acteurs socio-économiques, de l'emploi de la santé, de l'aménagement, de l'action sociale et des associations environnementales...

### **Le contexte général**

L'ensemble de l'activité industrielle Vallourec était situé sur une zone, d'environ 90 Ha, au bord de l'Escaut, éloignée du centre de St Saulve. Sur l'autre rive de l'Escaut se trouve la commune de Bruay sur Escaut avec des habitations, un complexe sportif à proximité.... Le site Vallourec comprenait une aciérie, une tuberie et un terrain attenant d'environ 26 Ha ayant accueilli des remblais, revendu par Vallourec à la CAVM (communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole) à l'euro symbolique. Plusieurs projets industriels ont été envisagés sur cette parcelle avant qu'elle soit pressentie pour le projet MACARON.

Le site, embranché fer et route, est également situé à proximité immédiate du terminal conteneurs de St Saulve, 2eme port fluvial conteneurs français après Paris, qui assure une liaison quotidienne avec Anvers. Cette trimodalité est un atout très apprécié par AXENS qui envisage un approvisionnement du projet en matières premières importées depuis la Chine via les ports d' Anvers ou Rotterdam essentiellement par voie fluviale et un transport des produits finis vers les gigafactories selon leur localisation soit par la route soit par le train.

La CAVM a en charge la création d'une voie routière permettant l'acheminement direct des conteneurs depuis le terminal jusqu'au terrain du projet MACARON, afin de limiter l'impact de l'approvisionnement du site en matières premières sur la voirie routière locale tel qu'envisagé par AXENS.

La zone s'insère également dans un environnement d'activités dense qui comprend des sites industriels tels qu'une usine d'incinération, une malterie Soufflet, un site de recyclage Derichebourg, un site de production de béton cellulaire ainsi que des activités tertiaires tels qu'un site de stockage des bus géré par le SIMOUV (syndicat Intercommunal de Mobilité et d'organisation urbaine du Valenciennois) et un centre de formation de la CCI.

### **L'acceptabilité du Projet**

#### **Le Projet est bien accueilli par les élus et les organismes consulaires :**

La population de St Saulve reste très attachée à cet ex-site de Vallourec qui a employé jusqu' à 1000 personnes et qui était dans les années 1990 la vitrine du développement économique de St Saulve. Très traumatisés par la fermeture du site, les élus St Saulvois souhaitent faire revivre ce site afin de redynamiser l'économie locale par la création d'emplois directs et indirects et de redonner de la visibilité à leur ville. Saint Saulve est actuellement une commune vieillissante avec une perte de population avec des impacts sur les écoles (5 fermetures de classes rentrée 2024).

La zone s'insère également dans un environnement industriel bien accepté car éloigné des habitations et du centre de St Saulve ; la population de Bruay avec des habitations longeant l'autre rive de l'Escaut est plus exposée, les élus ont donc exprimé leurs craintes et vigilance concernant les éventuelles nuisances (sonores, poussières, trafic,...).

Le projet prévoit jusqu'à 400 emplois, ce qui provoque une réaction très positive du territoire qui garde des stigmates de l'écroulement de la sidérurgie dans les années 80 et du ralentissement de l'activité industrielle sur le secteur. L'arrivée de nouvelles industries

diversifiées a réactivé la vocation industrielle du territoire : ainsi 30 % des emplois restent des emplois industriels avec l'implantation d'industries automobile, ferroviaire, agroalimentaire, logistique mais on note encore un chômage résiduel supérieur au taux de chômage départemental.

Le projet MACARON qui participe au souhait de diversification des industries du territoire est donc favorablement accueilli. Il faut cependant noter que des informations précises concernant les natures d'emploi, les qualifications et les formations sont attendues afin que les acteurs locaux (France travail, lycée et organismes de formation, Région,... ) puissent anticiper les besoins et permettre au bassin d'emploi local de bénéficier à plein de cette opportunité.

Certains (acteurs associatifs, habitants...) expriment une crainte de l'arrivée d'un projet qui ne remplirait pas les objectifs annoncés (réalité des créations d'emplois, impacts sur l'environnement, pérennité du projet).

### **Des interrogations de la part des acteurs des territoires et des craintes des populations environnantes se sont exprimées**

Le terrain pressenti pour MACARON a le statut de friche industrielle, il n'impacte donc pas la consommation d'ENAF (espaces naturels agricoles forestiers) et n'entre pas en concurrence avec d'autres projets d'aménagements candidats à la sélection de projets d'envergure régionale sur le SCOT du Valenciennois.

Cependant les acteurs des 2 territoires (CAPH et CAVM) s'interrogent sur l'impact du projet sur le développement de zones d'activités situées à proximité de l'usine de CAM en raison de plusieurs aspects :

- Son classement SEVESO seuil haut qui pourrait contraindre son environnement immédiat et limiter l'attractivité des ZACs voisines
- Sa consommation de puissance électrique qui pourrait hypothéquer les possibilités d'installation d'autres gros consommateurs tels que les datacenters ou le développement des activités existantes.

L'agglomération de Valenciennes compte 5 sites SEVESO dont 3 seuils haut liés aux produits pétroliers (Antargaz et Entrepôt pétrolier de Valenciennes) et aux peintures (PPG France Manufacturing). Lors des contacts établis par les garantes, des craintes des communes avoisinantes se sont exprimées concernant ce nouveau site SEVESO haut : des nombreuses interrogations concernent les risques industriels liés à cette nouvelle activité méconnue, pouvant entraîner des accidents majeurs impactant les populations ainsi que les travailleurs de l'usine.

D'autre part la présence de nombreuses friches industrielles polluées sur le territoire suscite des interrogations des populations concernant la pérennité de cette nouvelle activité, dans un contexte d'incertitudes sur le développement des véhicules électriques.

Les garantes ont donc demandé à AXENS de bien présenter, dans le cadre de la concertation préalable, les enjeux liés à la création de ce site de production de CAM au regard du développement de la filière industrielle de batteries électriques ainsi que la nature du risque entraînant le classement SEVESO haut, les mesures de sécurité envisagées à ce stade ainsi que les études en cours telle que l'étude de dangers imposées par la réglementation.

## **La préservation de la ressource Eau**

Si le procédé industriel est peu consommateur en eau (50 M3/jour), le refroidissement peut nécessiter un prélèvement plus conséquent : l'option par évaporation envisagée dans un premier temps correspond à un prélèvement dans l'Escaut de 1000 M3/jour avec un rejet de 300 M3/jour. Cette option a d'ores et déjà soulevé des remarques de la DREAL ainsi que de la CLE. Le valenciennois est depuis quelques années confronté à un stress hydrique récurrent et a connu en 2023 une pénurie d'eau potable entraînant des risques de coupure d'eau pour les particuliers. La qualité de l'eau de l'Escaut, qui a connu un épisode de forte pollution suite aux ruptures de bassins de décantation de Teréos il y a quelques années, reste dégradée en raison de divers rejets industriels.

En outre, la DREAL souhaite dans la région un effort comparable de la préservation de la ressource en eau par les différents porteurs de projet. Cette problématique a été relayée par les garantes qui ont demandé à AXENS, d'étudier différentes solutions possibles et notamment les solutions adoptées par d'autres porteurs de projet similaires dans le Dunkerquois ayant permis des diminutions de consommation d'eau. L'étude des différentes options fera l'objet d'une présentation par AXENS lors de la concertation préalable.

## **L'approvisionnement en matières premières et l'acheminement des produits finis**

Si l'approvisionnement en matières premières est souhaité par AXENS à 100 % par voie fluviale, sans impact sur les infrastructures routières, l'implantation de la voie de desserte industrielle permettant la liaison entre le terminal conteneurs et le terrain AXENS reste à déterminer.

Cet aménagement, sous la responsabilité de la CAVM, devra prendre en compte les contraintes liées à l'activité du quai vrac et à la traversée des voies ferrées utilisées par l'aciérie Saarstahl-Ascoval.

Le choix du mode de transport acheminant les produits finis sera déterminé en fonction des futurs sites de consommation.

Les communes avoisinantes ont exprimé leurs craintes concernant une augmentation du trafic en particulier sur la RD935 (présentant actuellement au niveau des rond-points des embouteillages et des zones accidentogènes) et sur les itinéraires permettant d'accéder aux autoroutes A2 et A23.

Dans le cadre de la concertation, il est demandé à AXENS de préciser les itinéraires envisageables jusqu'aux échangeurs ainsi que le volume maximum correspondant à un acheminement des CAMs exclusivement par camions.

Une augmentation de la circulation liée à l'évacuation des déchets, aux opérations de maintenance ainsi qu'au transport des salariés, est également prévisible et les itinéraires et les modalités d'accès aux sites doivent être précisés.

La faisabilité d'un transport des CAMs par voie ferroviaire via l'ITE (installation terminale d'embranchement) à proximité du site MACARON reste à ce stade à étudier.

## **La ligne électrique aérienne de 225 000 volts**

Le raccordement électrique constituera à créer une liaison aéro-souterraine d'environ 3 kms, qui emprunterait :

- Une liaison aérienne existante depuis le poste 225 KV de Valenciennes qui nécessitera une reprise de fondations de quelques pylônes et le remplacement d'un pylône

- Une liaison souterraine à créer sur environ 1km jusqu'au poste électrique du site AXENS.

Le tracé de la nouvelle ligne souterraine non connu à ce jour fera l'objet d'échanges entre les parties prenantes locales, dans le cadre d'une autre concertation dite « Ferracci », sous l'égide du préfet. Une zone d'étude élargie sera toutefois présentée dans le dossier de concertation préalable.

L'alimentation provisoire de l'usine en attente de cette nouvelle ligne 225KV est également à préciser.

### **L'emploi**

Le projet créerait jusqu'à 400 emplois directs, la technicité de ces emplois nécessitera, selon les interlocuteurs de France Travail, une démarche en amont afin d'identifier et de former la main d'œuvre locale. La formation devrait être anticipée et commencer idéalement lors de la pose de la 1ère pierre pour assurer une disponibilité des futurs salariés lors de la mise en exploitation selon certains acteurs rencontrés.

### **L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation**

- **Les recommandations des garantes concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

### **Périmètre de la concertation**

Les préconisations des garantes ont été les suivantes :

Le périmètre de concertation doit concerner un périmètre relativement large autour du site de St Saulve. Il s'agit d'englober toute la population du territoire sociologiquement concernée par les évolutions industrielles mais également d'inclure dans le périmètre restreint les communes incluses dans le rayon d'influence tel que défini par la réglementation ICPE (Seuil haut SEVESO) ainsi que celles concernées par le trafic vers les échangeurs autoroutiers et comprenant des ZAC de la communauté de communes voisine pouvant être impactées.

Ce périmètre restreint qui doit faire l'objet d'un renforcement du dispositif d'information de la population, est complété, pour constituer le périmètre total de la concertation par l'ensemble des communes des 2 communautés de communes imbriquées au voisinage du site de MACARON, la Communauté d'agglomération de Valenciennes (CAVM) ainsi que la Communauté d'agglomération des portes du Hainaut (CAPH).

### **Calendrier de la concertation**

En raison des nombreux ponts du mois de mai, les garantes ont demandé de prolonger la concertation jusqu' au 5 juillet, ce qui conduit à une concertation du 5 mai au 5 juillet, soit 9 semaines.

## **Modalités de communication**

Les préconisations des garantes ont été les suivantes :

- Une campagne d'affichage (en plus de l'affichage légal) au moyen d'affiches communicantes dans les mairies (ou lieux public assimilables) des communes du périmètre, et dans les principaux magasins du périmètre restreint
- Une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres du périmètre restreint
- Une conférence de presse à destination de la presse régionale, la presse professionnelle ainsi que les radios locales
- La création d'un site internet dédié à la concertation
- La réalisation de Kakémonos pour matérialiser les stands des débats mobiles

## **Réunions publiques**

Les préconisations des garantes ont été les suivantes :

- Deux réunions publiques (ouverture et clôture de la concertation) à Saint-Saulve
- Une réunion thématique sur les enjeux liés à la production de CAM maillon essentiel de la chaîne de valeur des batteries
- Deux ateliers sur les retombées du projet MACARON sur le territoire et sur les impacts du projet et du raccordement RTE
- Des rencontres avec le public jeune (lycéens et lycéennes, étudiant.e.s ...)

Afin d'enrichir les échanges, la présence d'intervenants extérieurs aux porteurs de projet : témoins/ experts/ contradicteurs ... lors de la réunion thématique et des ateliers a été souhaitée.

## **Rencontres de proximité**

Afin de toucher un public plus large que celui des réunions publiques, il a été recommandé des présentations au moyen de stands sur des lieux variés tels que marchés, supermarchés. Il a été également préconisé de présenter le projet aux jeunes en particulier les élèves du lycée du Hainaut et les étudiants de l'université polytechnique de Valenciennes.

Au vu de la proximité du site industriel de l'Escaut et des prélèvements et rejets envisagés, il a été également suggéré une présentation du projet aux membres de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Escaut.

## **Dossier de concertation**

Le contenu du dossier de concertation a fait l'objet de plusieurs ajustements avec les porteurs de projet et leur AMO concertation, le souci des garantes a été d'apporter une information technique complète et intelligible sur le projet permettant au public de disposer du bon niveau de connaissances pour échanger sur l'opportunité du projet et ses solutions alternatives.

Il a ainsi été demandé de compléter le dossier de concertation par :

- une information sur la provenance des matières premières

- une justification du choix de la filière ion-lithium NMC au vu du contexte régional,
  - une description précise du procédé industriel et des ressources nécessaires,
  - un état des réflexions concernant les économies d'eau envisageables
  - les raisons du classement SEVESO seuil haut, la nature des risques industriels et les mesures de protection envisagées à ce jour.
  - le trafic engendré par le transport fluvial des matières premières et par le transport des produits finis.
  - les alternatives au projet tel que retenu par AXENS
- **La prise en compte des recommandations par les responsables du projet**

En amont de la concertation préalable, de nombreux échanges en visio et par mail se sont tenus entre les porteurs de projet AXENS et RTE accompagnés de leur AMO concertation avec les garantes ainsi qu'une visite de site avec l'équipe AXENS et l'AMO. Ces échanges se sont déroulés dans de bonnes conditions ; les porteurs de projet étant à l'écoute des garantes et de leurs propositions.

### **Les modalités proposées par les porteurs de projet à la validation de la CNDP**

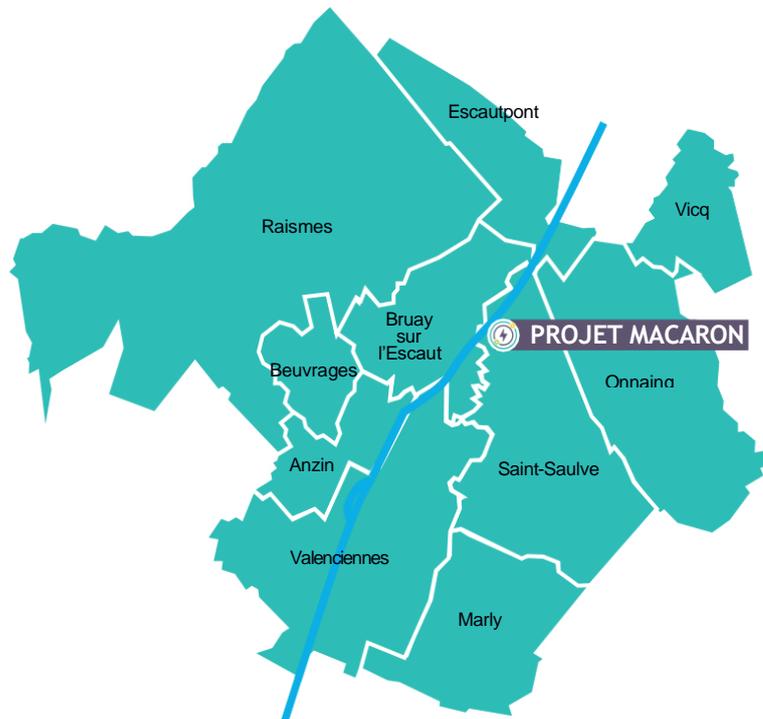
La concertation se tient sur 9 semaines du 5 mai au 5 juillet 2025.

La concertation préalable sur le projet MACARON, visant la construction d'une usine de production de matériaux actifs de cathode (CAM) à Saint-Saulve, s'organise à plusieurs échelles territoriales.

Le périmètre principal de la concertation englobe environ 120 000 habitants répartis sur 10 communes, directement concernées par le projet :

- **Saint-Saulve** (lieu d'implantation du projet)
- **Anzin**
- **Beuvrages**
- **Bruay-sur-l'Escaut**
- **Escautpont**
- **Marly**
- **Onnaing**
- **Raismes**
- **Valenciennes**
- **Vicq**

Le périmètre d'information est élargi à **l'ensemble des communes des communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) et de La Porte du Hainaut (CAPH).**



### **L'Avis légal**

L'annonce officielle de la concertation préalable doit être faite **15 jours avant son ouverture**, elle a été faite par anticipation le **18 avril 2025**. Elle se décline selon plusieurs moyens :

**Affichage** dans les mairies du périmètre de la concertation (les 10 communes).

**Annonces** dans la **presse locale** (La Voix du Nord, L'Observateur, édition du Valenciennois et du Cambrésis).

**Site internet de la concertation** : [www.concertation-macaron.fr](http://www.concertation-macaron.fr)

### **La communication presse**

**Un point presse est organisé le 29 avril** en présence des maîtres d'ouvrages et des garantes. La presse locale est sollicitée ainsi que les radios locales. Le point presse s'est tenu à la Communauté d'agglomération de Valenciennes (CAVM)

Un dossier presse présentant le projet et le dispositif de concertation est remis aux médias.

### **L'affiche communicante**

**Périmètre total** : Une affiche communicante – distincte de l'avis légal - est mise à la disposition des collectivités pour un affichage dans les mairies et les EPCI.

**Périmètre restreint** : L'affiche est aussi présentée sur les magasins principaux (supermarchés et boulangeries,...) des communes du périmètre restreint.

### **Le boîtage du dépliant de la concertation**

**Le dépliant de la concertation**, de format triple A5 plié, permet d'apporter une information brève sur le projet (principales caractéristiques et effets prévisionnels), d'expliquer la concertation préalable et d'annoncer les rencontres publiques. Le dépliant est distribué par La Poste, dans toutes les boîtes aux lettres des communes du **périmètre restreint, environ 53 000 boîtes aux lettres**.

### **Le kit de communication numérique**

Le kit est partagé aux collectivités locales du périmètre, aux partenaires et aux médias afin de favoriser le relais de l'information sur le projet et la concertation. C'est une présentation brève du projet et des modalités de concertation (article prêt à l'emploi pour les bulletins municipaux, les sites internet des communes et leurs réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter/X, Instagram, etc).

### **Les panneaux d'exposition**

3 kakémonos sont déployés lors des rencontres publiques, notamment lors des rencontres de proximité. Ils permettent au public de disposer d'une vue d'ensemble du projet et des modalités de la concertation.

### **Le film de présentation du Projet**

Le motion design présentant le projet MACARON, destiné à être mis en ligne sur le site de la concertation est également diffusé lors des réunions.

### **La mise en ligne du site internet**

Le **site internet** est mis en ligne avec toute la documentation. La fonctionnalité de dépôt d'avis ou de contribution n'est pas activée avant la date d'ouverture de la concertation.

Toutes les informations et actualités relatives au projet et à la concertation préalable sont accessibles sur le site [www.concertation-macaron.fr](http://www.concertation-macaron.fr), notamment :

- Le dossier et le dépliant de concertation préalable en libre accès ;
- Le film de présentation du projet de 3mn40
- Les comptes rendus et présentations des rencontres publiques et des ateliers thématiques ;
- Les documents complémentaires utiles à la compréhension du projet (études, fiches thématiques, etc.) ;
- Une rubrique interactive permettant de poser des questions, de déposer des contributions en ligne et des cahiers d'acteurs ;
- Les contributions des participants, accessibles progressivement au fil de la concertation ;
- Les réponses apportées par le maître d'ouvrage aux questions du public, sous le contrôle des garantes de la CNDP.

## **Les rencontres publiques**

Les rencontres publiques désignent les réunions publiques, les ateliers, les rencontres de proximité et toute autre modalité d'échange entre les maîtres d'ouvrage et les publics. Ces rencontres sont annoncées dans les outils de la concertation. Les comptes rendus des réunions seront systématiquement mis en ligne sur le site de la concertation, de même que les présentations diffusées en séances.

**5 réunions publiques** sont proposées, dont une table ronde et deux séances d'ateliers thématiques :

- **Une réunion publique d'ouverture à Saint Saulve le 13 mai 2025** pour présenter les grandes caractéristiques du projet et expliquer le contexte de la concertation et ses modalités et permettre un premier échange questions/réponses.
- **Une table ronde à Saint Saulve le 20 mai 2025** pour expliquer le rôle des matériaux actifs de cathode dans la filière batterie et les défis industriels liés à leur production en France.
- **Un atelier thématique sur les contributions du projet pour le Valenciennois à Saint Saulve le 4 juin 2025** pour présenter les retombées en termes d'emploi, la filière batteries et son impact sur l'attractivité du Valenciennois.
- **Un atelier thématique sur les impacts du projet sur l'environnement** (eau, sécurité, cadre de vie et raccordement électrique du projet) **à Bruay sur l'Escaut le 10 juin 2025.**
- **Une réunion publique de synthèse à Valenciennes la 1<sup>er</sup> juillet 2025** pour présenter les premiers enseignements tirés de la concertation au public.

**Trois rencontres de proximité sont également programmées :**

- Supermarché Auchan de Saint Saulve le 14 mai 2025
- Marché de Valenciennes le 17 mai 2025
- Marché de Bruay le 5 juin 2025

**En l'absence des étudiants, en stage à cette époque de l'année, il est proposé un webinaire le 12 juin 2025.**

Intégré dans le programme pédagogique des étudiants du Master Sciences et Génie des Matériaux de l'Université Polytechnique des Hauts-de-France, ce webinaire permet d'aller à la rencontre des jeunes publics du territoire et répondre à leurs questions sur le développement d'une filière industrielle autour des batteries électriques dans les Hauts-de-France.

**Présentation du projet à la Commission locale de l'eau le 10 juin 2025.**

Cette réunion d'échanges avec les élus du SAGE de l'Escaut permet d'aborder en profondeur l'ensemble des enjeux du projet en lien avec la ressource en eau, et en particulier l'Escaut.

Aucun temps avec les lycéens n'a été organisé vu la période et l'impossibilité pour le lycée du Hainaut d'organiser une rencontre.

**Par décision du 2 avril 2025, la CNDP a validé le calendrier et les modalités de concertation envisagées par les porteurs de projet.**

### **Le dispositif de concertation et son information :**

---

Parution des avis légaux dans la Voix du Nord et l'Observateur, éditions du Valenciennois et du Cambrésis

---

Conférence de presse le 29 avril

---

Boitage par la Poste de 53 000 dépliant de présentation du Projet et de la concertation

---

Distribution d'affiches communicantes dans les principaux commerces du périmètre renforcé

---

5 réunions publiques dont 2 ateliers thématiques et une réunion table ronde sur les CAM

---

3 réunions de proximité (supermarché et 2 marchés)

---

2 temps d'échanges complémentaires : Commission locale de l'eau et Webinaire avec les étudiants du Master « Chimie et génie des matériaux » de l'université de Valenciennes

---

200 dossiers de concertation et 500 dépliant mis à disposition lors des temps d'échanges

---

Un site Internet Concertation -Macaron opérationnel 15 jours avant le début de la concertation avec un espace de contribution accessible pendant la période de concertation

---

### **Avis sur le déroulement de la concertation**

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

### **Le droit à l'information a-t-il été effectif ?**

Au-delà de l'affichage réglementaire et de l'utilisation des médias et réseaux sociaux 6 supports différents ont été utilisés :

- Un dossier de concertation de 71 pages ;
- Un dépliant de présentation du projet et de la concertation de 6 pages ;
- Deux expositions mobiles composées chacune de 4 kakémonos pour les réunions de proximité et les salles de réunions ;

- Des affiches communicantes apposées en mairies et dans les principaux commerces ;
- Un film d'environ 3.4 mn présentant le projet, projeté lors de chaque réunion publique ;
- Le site internet avec un module dédié aux contributions, une page d'actualité, l'accès aux informations sur les rencontres de la concertation et les comptes-rendus, ainsi que l'information sur le projet et les coordonnées des garants.

Globalement les supports d'information mis à disposition du public ont assuré leur rôle de vulgarisation du projet pour celles et ceux qui y ont eu accès (distribution toutes boites, sur les débats mobiles, à l'occasion des réunions ...).

Le dépliant de présentation du projet et de la concertation distribué par boitage et lors des réunions publiques à 53 500 exemplaires, présentant le projet MACARON en bref, ses incidences principales et les modalités de la concertation a été particulièrement apprécié par le public.

Le dossier de concertation, dont 240 exemplaires ont été distribués aux mairies et lors des réunions publiques a permis au MO de présenter son projet, avec ses effets prévisionnels connus au stade de la concertation, ses alternatives ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Un effort de vulgarisation a permis de rendre intelligible ce document complet présentant les différents aspects de ce projet : la production de CAM maillon essentiel de la chaîne de valeur des batteries électriques, l'approvisionnement en pré-CAM par voie fluviale, le raccordement électrique, les utilités nécessaires au procédé, les impacts environnementaux en particulier liés à la consommation d'eau pour le refroidissement, les raisons conduisant au classement du site SEVESO seuil haut, la sécurité et les risques industriels ont été ainsi abordés de façon détaillée.

Le dossier d'information et le site internet ont été rendus accessibles en amont des délais légaux permettant au public de s'informer avant le démarrage de la période de concertation.

Les retombées de la conférence de presse ont été importantes avec une parution de 26 articles annonçant le projet et le démarrage de la concertation tant dans les médias locaux (La Voix du Nord, l'observateur, Nord Eclair, France bleu-Ici, France 3 Nord-Pas de Calais, BFM grand Lille, RCF hauts de France) que dans la presse nationale et professionnelle (La Tribune, Les Echos, Le journal des entreprises, Chimie Hebdo, Enviscope, BusinessMan.fr, Actus.fr, Media 24Techguru.fr, Enviropro, euro-energie.com ,...).

## Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

On note une participation limitée aux réunions publiques :

- 65 personnes à la réunion d'ouverture
- 35 personnes à la table ronde sur les CAM : maillon essentiel de la filière batterie
- 25 personnes à l'atelier Emplois, filière, attractivité
- 14 personnes à l'atelier eau, sécurité, cadre de vie et raccordement électrique
- 25 personnes réunion de synthèse des contributions

et l'adéquation des réunions de proximité qui a permis la rencontre de 150 personnes au supermarché de Saint Saulve et dans les marchés de Valenciennes et Bruay.

De plus les 2 rencontres avec le SAGE de l'Escaut et la visio avec les étudiant.e.s ont mobilisé 90 personnes.

On peut déplorer une fréquentation relativement faible aux différentes réunions mais par des personnes assidues avec un total d'environ 165 personnes présentes. L'ensemble du dispositif incluant les rencontres de proximité et les échanges avec les membres de la Commission locale de l'eau et les étudiants de Master a rassemblé 404 participant.e.s.

Il faut souligner, lors des échanges, la richesse des interventions et des questionnements qui démontre un intérêt pour le projet et un certain nombre d'interrogations concernant les impacts sur l'environnement immédiat du site et les risques industriels liés à une activité classée SEVESO seuil haut.

La Région a fait état de son intérêt sur le projet au travers d'un cahier d'acteurs. Le maire de Saint -Saulve, tout en soulignant son positionnement positif vis-à-vis du projet, a relayé au travers d'un cahier d'acteurs les interrogations et points de vigilance de ses administrés.

La Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, limitrophe immédiat du site MACARON, favorable au projet, a formulé dans un cahier d'acteur, des questions relatives à certaines thématiques pouvant impacter son territoire.

Deux associations ont rédigé des cahiers d'acteur qui tout en soulignant leur intérêt pour ce projet industriel questionnent sur ses impacts et sur les engagements du territoire sur les aménagements, les mesures de prévention indispensables à cette implantation :

- AREAH Association Avenir et Réalité Hainaut
- Valentransition

La CCI Grand Hainaut a également produit un cahier d'acteur présentant son action dans l'accompagnement des installations industrielles.

Un septième cahier d'acteur a été produit par l'association ADAV droit au vélo, demandant qu'une réflexion de tous les acteurs soit entreprise afin de permettre l'accès à la zone économique à vélo et en transports en commun.

### **Quelques chiffres clefs de la concertation :**

---

Suite à la conférence de presse : 26 articles de presse, 7 reportages télévision, 4 diffusions radio.

---

53 500 dépliés et 240 dossiers de concertation distribués

---

404 participant.e.s aux différentes rencontres et webinaire

---

811 connexions uniques au site Internet

---

24 contributions : 16 questions / 8 avis publiés

---

7 cahiers d'acteurs remplis

---

# Synthèse des arguments exprimés

## Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Les participant.e.s aux 5 réunions publiques, à la réunion avec la Commission locale de l'eau et lors du webinaire avec les étudiant.e.s ainsi que les personnes rencontrées sur les lieux de proximité, les contributeurs et contributrices via le site internet ont balayé un grand nombre de thématiques et ont développé de nombreux arguments, parfois très élaborés :

### 1. Concernant la concertation et son dispositif

La concertation a été saluée à plusieurs reprises par le territoire, peu familiarisé avec cette démarche, une association environnementale a, dès la réunion d'ouverture, souligné la démarche positive de cette concertation et sa satisfaction de recevoir une information dans sa boîte aux lettres concernant le projet et les modalités d'information et de participation. « *À titre personnel je signale qu'en trente-trois années de militantisme c'est la première fois que je suis invité à passer par la porte sans être obligé de me glisser par la fenêtre de derrière.* » » réunion d'ouverture

Cependant, la concertation sur un projet d'implantation d'une prison à Saint-Saulve a laissé de mauvais souvenirs sur les possibilités offertes par cette procédure, le territoire a exprimé sa vigilance quant aux réponses et suites qui seront données aux questions du public.

**Réunion d'ouverture :** *Aucun avis, aucun sujet, aucune question ne doit rester sans réponse. Vous l'avez dit, c'est le but même d'une concertation publique. Sans réponse, sans transparence, cette concertation publique nous amènera à la même concertation que pour la prison, c'est-à-dire une concertation subie, passée en force et en tout cas faussée. Je trouve dommage que sur l'ampleur de ce projet, il n'y ait pas de commission d'enquête indépendante et objective. On risque de se retrouver avec un projet polémique subi et une concertation faussée*

La pédagogie et la transparence des porteurs de Projet a été soulignée et a permis aux personnes qui ont suivi la concertation d'obtenir les connaissances permettant d'apprécier les enjeux de ce projet et de s'interroger sur son opportunité ainsi que sur sa finalité. Cependant des participants ont déploré que certaines réponses ne pourront être apportées qu'à l'issue des études détaillées et au cours du processus d'instruction par les services de l'Etat de l'autorisation d'exploitation. Ceci est normal dans le contexte d'une concertation préalable qui se situe forcément en amont des demandes d'autorisation. Les participantes et participants ont exprimé le besoin d'une information complémentaire rapide accessible.

### 2. Concernant l'opportunité du projet

L'opportunité du projet n'est pas remise en cause mais des questions se posent sur le type de technologie choisie :

**Question Internet :** *Sachant que les constructeurs de batteries cherchent de plus en plus à se passer de cobalt, voir aussi de nickel, dans leurs batteries à cause du coût de ces matériaux, pendant combien de temps croyez-vous que votre usine va tourner ?*

*Personnellement je ne lui donne pas plus de 5 ans, sauf si celle çï se tourne aussi vers la recherche d'autres types de cathodes*

**Table ronde sur les CAM** : « *Actuellement la question que je me pose, nous nous sommes actuellement basés sur une technologie NMC, sachant qu'actuellement on a également la matière LFP ou LFMP, donc avec du fer. Quel est votre positionnement là-dessus est-ce que vous allez suivre cette nouvelle technologie ou vous allez rester encore dans cette technologie NMC sachant qu'il y a un risque d'explosion des batteries, de brûlure, etc ?* »

#### **Atelier emploi filière attractivité :**

*Je pense que peut-être le plus grand danger, en même temps que le réchauffement ou les changements climatiques, c'est les questions de biodiversité et les questions de préservation des milieux. Malheureusement, je pense que quand on parle du projet et qu'on imagine un petit peu les choses, ce pourquoi le projet Macaron est là, c'est parce qu'on espère passer d'un système où, ici sur le territoire, l'économie, l'automobile était très importante, était basée sur le thermique, sur l'exploitation de ressources fossiles, à un système qui est censé nous mener à une espèce de point d'équilibre. Mais je pense qu'on n'y est pas du tout, notamment parce que la partie recyclage ou la partie extractive liée à cette activité de production de batteries et de production de véhicules électriques, elle est totalement insuffisante.*

A ces questions, AXENS répond qu'il prévoit de produire des matériaux actifs de cathode (CAM) à base de NMC (Nickel-Manganèse-Cobalt) pour s'ancrer dans la filière européenne des batteries. Malgré l'essor du LFP (Lithium-Fer-Phosphate), le NMC reste privilégié pour les véhicules haut de gamme et compatible avec les futures batteries solides. Le recyclage plus rentable du NMC renforce sa compétitivité. AXENS voit donc dans cette chimie une solution industrielle stratégique et durable.

AXENS estime qu'il existe une réelle opportunité de produire du CAM NMC en Europe, où la demande est forte et l'offre encore limitée, notamment face à la domination chinoise. La première tranche du projet (28 000 tonnes/an) couvrirait environ 3 % du marché européen et contribue aux objectifs imposés par l'UE d'approvisionnement local pour la filière batterie. L'entreprise reste convaincue que les technologies NMC et LFP coexisteront, le NMC conservant une place stratégique pour ses performances supérieures.

Une interrogation sur le périmètre du projet s'est également exprimée :

**Table ronde sur les CAM** : *Mais pourquoi, chez AXENS, vous n'avez pas pensé à aller au bout du raisonnement, c'est-à-dire, faire aussi vos électrodes et vendre vos électrodes à des sociétés comme AESC ou ACC qui seraient juste des assembleurs je pense que le découpage il est plus pertinent à ce niveau-là.*

AXENS précise qu'il adopte, en tant qu'ETI (entreprise de taille intermédiaire), une stratégie réaliste et adaptée à ses moyens. Face à la présence de grands groupes sur le marché de la production de batteries, l'entreprise choisit de se concentrer sur son cœur de métier, la production de CAM NMC.

AXENS a également précisé que dans le futur, d'autres activités telles que la production de P-CAM et le recyclage de batteries pourraient être développées par le groupe AXENS sur le site de Saint-Saulve.

Des interrogations sur le développement et la structuration de la filière batterie électrique en France, justifiant le projet, ont également été soulevées :

### Questions Internet :

*Quelle est la pérennité du site envisagée alors que le marché du véhicule électrique stagne en Europe et que les usines de batteries ont du mal à voir le jour malgré les subventions versées ?*

*Pourrez-vous rattraper l'avance prise par CATL (et d'autres entreprises Asiatiques) tant au niveau coût que technologie, pour trouver des acheteurs quand on voit le sort subit par les entreprises de batteries qui voulaient s'installer en Europe, dont la France, comme Northvolt par exemple ?*

*On va donc se retrouver dans la région au milieu d'une bataille technologique et commerciale avec d' un côté le couple XTC/GEM et Orano sur Dunkerque et de l'autre côté Minmetals et AXENS sur St Saulve.*

Avec le projet MACARON, AXENS précise qu'il s'inscrit dans une dynamique de long terme, portée par la croissance continue du marché européen des véhicules électriques (+26,4 % sur un an). Malgré des disparités nationales, la tendance globale reste positive, soutenue par des politiques publiques et l'échéance de 2035 marquant l'arrêt de la commercialisation des véhicules thermiques neufs. Il indique également que le besoin en CAM demeure important, car la production européenne est encore insuffisante pour répondre à la demande actuelle, même sans croissance future.

AXENS considère donc que les fondamentaux du marché sont solides, renforcés par les enjeux de souveraineté industrielle. Le projet vise une production 100 % française, sans délocalisation envisagée, et s'appuie sur un soutien public compte tenu des objectifs climatiques.

### **3. Concernant le partenariat avec l'entreprise chinoise Minmétals**

Des interrogations concernant les raisons et les conséquences du partenariat avec Minmétals se sont exprimées :

#### Question Internet :

*Quel est l'intérêt de Minmetals dans cette affaire valencienne ?*

#### Webinaire :

*Pourquoi avoir choisi une alliance étrangère plutôt qu'un développement 100% national ou européen, notamment sur un secteur aussi stratégique que celui des batteries ?*

#### Commission locale de l'eau :

*Est-ce que, dans l'usine, ce seront exclusivement des occidentaux qui seront employés ?*

*Avec le partenaire chinois, vous êtes dans quelles proportions ? Est-ce bien vous qui avez fait appel au partenaire, ou est-ce lui qui a fait appel à vous pour s'implanter sur le territoire français ?*

En réponse, AXENS précise que le projet MACARON vise à renforcer l'autonomie européenne face à la domination asiatique dans la chaîne de valeur des batteries. AXENS a choisi de s'associer à Minmetals New Energy Materials, un partenaire chinois expérimenté, cette collaboration permet de combler le retard technologique, de participer au développement de compétences et de sécuriser l'approvisionnement. Il rappelle que ce choix s'inscrit dans une

logique pragmatique, similaire à celle d'autres acteurs français comme ORANO et qu'environ une dizaine de personnes de MNEM sera présente sur MACARON, afin de faciliter la prise en main de cette nouvelle technologie.

Il précise qu'AXENS, de par sa connaissance de la législation européenne et française, permet à MINMETALS de s'implanter en Europe et souligne que ce projet est français puisque détenu à au moins 51 % par AXENS, les brevets utilisés eux viendront de MNEM,

#### **4. Concernant le financement et les subventions**

Le public s'est interrogé sur le financement du projet et les éventuelles subventions sollicitées :

**Question Internet** : *Combien de subventions seront-elles versées pour la création de ce site industriel ?*

#### **Cahier d'acteur AREAH**

*: Le projet est-il conditionné à des subventions publiques (FTJ, FEDER, État, Région, intercommunalité) ? Si oui, à quelles conditions ? En cas de retrait du partenaire industriel, qui portera le risque et les frais des études de faisabilité ?*

En réponse, AXENS précise que le projet est éligible au crédit d'impôt "Industrie verte" (C3IV), introduit en 2023, qui peut couvrir jusqu'à 25 % de l'investissement. Cela représente un soutien public potentiel d'environ 125 millions d'euros. Cette subvention, sous forme de crédits d'impôt, ne sera bien sûr effective que si le projet se réalise, et les fonds viendront en remboursement d'achats réalisés ayant fait l'objet d'un agrément préalable.

AXENS a également souhaité préciser que, pour l'instant, le projet MACARON n'a bénéficié d'aucune subvention et est développé sur ses fonds propres uniquement

**Atelier emploi, filière attractivité** : *les Chinois, est-ce qu'ils ne vont pas entre guillemets abandonner le projet ? C'est vrai que ça pose la question effectivement pour des candidats de se dire mais finalement, est-ce que ces projets sont solides ou pas ? Alors que on sait bien que dans la filière batterie, elle ne peut pas être ce qu'elle est aujourd'hui sans la compétence des Chinois.*

AXENS indique que le retrait du partenaire chinois avant la prise de décision entraînerait une mise en pause du projet.

#### **5. Concernant la pollution du site et les inventaires Faune Flore**

Le public s'est interrogé sur la pollution du site, au regard de son passé industriel, ainsi que sur l'impact du projet sur la faune et la flore de l'ensemble du terrain acquis par AXENS :

**Cahier d'acteur CAPH** : *S'agissant d'une ancienne friche industrielle, Quels sont les résultats des diagnostics de pollution du site et quel est le plan de gestion de la pollution prévu ? (Décharge classifiée donc flux poids lourds ou gestion in situ du site)*

AXENS précise qu'un diagnostic des sols est en cours afin de s'assurer de la compatibilité de l'état du sous-sol avec les travaux à venir et, le cas échéant, de prévoir les mesures de gestion adaptées.

#### **Cahier d'acteur Valentransition** :

*Des mesures sont-elles prévues pour conserver un caractère naturel à la partie de la friche qui ne sera pas occupée ? Comment envisagez-vous la préservation des sols et de la faune/flore de cette partie du site inutilisée ?*

AXENS indique qu'un inventaire de la faune, de la flore et des zones humides est en cours jusqu'en septembre 2025 sur le site du projet MACARON ainsi que sur les zones pouvant accueillir de futurs aménagements. Les résultats permettront à AXENS de proposer des mesures pour limiter l'impact environnemental du projet MACARON et de la route d'accès au port. Pour les zones non concernées par ce projet, des mesures de préservation seront envisagées dans le cadre de futures demandes d'autorisation environnementale, si d'autres projets voient le jour.

## **6. Concernant le classement SEVESO seuil haut et les risques**

De nombreuses personnes s'interrogent sur les raisons du classement du site SEVESO seuil haut, suspectant un impact important sur l'environnement :

**Réunion d'ouverture :** *Je suis juriste en droit public des affaires et aussi vice-président de l'association Avenir et réalité Hainaut dont les statuts nous permettent justement de participer à ce genre de débat. La première question, c'est concernant le classement du site en Seveso seuil haut. Quelles sont les substances dangereuses concernées ? Est-ce qu'il y a des scénarios d'accidents qui ont d'ores et déjà été modélisés, conformément à la directive 2012/18 ? Et est-ce que vous trouvez qu'à ce stade de concertation préalable, l'information est suffisamment claire dans l'esprit de la population ? Les autres installations du secteur étant également classées ICPE, une modélisation des effets dominos est-elle faite ?*

**Elu de Bruay :** *Quel genre de pollution il peut y avoir par l'eau, par l'air ? Ce sera à éclaircir.*

### **Questions Internet :**

*Pourquoi l'usine est-elle classée Seveso seuil haut alors que vous dites qu'il n'y a aucun risque ?*

*Vous indiquez que le site sera classé SEVESO, quelles conséquences pour les riverains niveau sécurité ? Y aura-t-il des exercices d'alerte ? Quelles adaptations pour les services de secours ? Nos assurances habitations vont-elles augmenter ?*

*Les sites Seveso seuil haut sont les usines considérées comme présentant « un risque majeur » de catastrophe industrielle. Nous avons déjà à proximité l'usine PPG de Saultain qui est dans cette catégorie J'aimerais savoir pourquoi la future usine AXENS de Saint-Saulve a été classée en site Seveso seuil haut et quels sont les risques encourus pour la population. En cas d'incendie sur le site, est-ce que les cathodes de batteries électriques présentent des risques d'explosion en cas de surchauffe ou si elles subissent de fortes déformations ?*

*De même sur les lieux de stockage du lithium :*

*Qu'il y a-t-il de prévu en cas d'explosion sur le site de stockage des cellules, les fumées étant toxiques ainsi que les métaux lourds utilisés qui seraient dissipés dans l'atmosphère ? J'habite rue du Bas Marais à Saint Saulve et suis à moins d'un km du lieu d'implantation de cette usine.*

### **Question atelier 2 sur les impacts :**

*Vous avez dit qu'il y avait surtout des risques sanitaires. De quel ordre sont-ils ? Et du coup, quel est votre volet de prévention pour le personnel ?*

A ces interrogations, AXENS précise que l'usine MACARON sera classée Seveso seuil haut en raison du stockage de nickel, manganèse et cobalt, substances toxiques en cas d'exposition prolongée. Ce classement implique un encadrement réglementaire strict en matière de sécurité industrielle, sans pour autant signaler un risque imminent. Aucun danger d'explosion ou d'incendie n'a été identifié.

AXENS s'engage à mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles (MTD) pour garantir la sécurité des salariés, des riverains et de l'environnement : confinement des substances, filtration des émissions, protocoles de sécurité renforcés, coordination avec les secours, etc.

AXENS précise également que l'étude d'impact environnemental, incluant une analyse détaillée des enjeux sanitaires (pollution, santé, qualité de l'air, des sols et de l'eau) et une description des moyens de prévention sera mise à disposition du public lors de l'enquête publique.

Des inquiétudes concernant les risques encourus par les riverains du site se sont exprimées :

**Question Internet :**

*Quels sont les risques de pollution des sols, de l'eau, de l'air liés à cette industrie, à cette activité industrielle ?*

*Quels risques pour la santé des habitants ? Cancers, risques neuronaux etc*

*Concernant le risque SEVESO, quelles mesures concrètes seront prises pour notre sécurité ?*

AXENS précise que, sur le site de MACARON, le stockage et l'utilisation de substances pouvant présenter des risques pour la santé en cas d'exposition prolongée ou non maîtrisée impose la mise en œuvre de mesures strictes de prévention et de maîtrise des risques. AXENS rappelle son **expérience éprouvée** : le groupe exploite depuis 2001 une usine Seveso seuil haut dans le Gard, maîtrisant ainsi les exigences réglementaires liées aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

AXENS souligne ainsi que plusieurs études réglementaires sont en cours de réalisation :

- **Étude de dangers** : identifie les scénarios d'accidents potentiels, justifie les mesures de prévention et de secours, et délimite les zones à risque.
- **Étude d'impact environnemental** : évalue les effets du projet sur la santé, la qualité de l'air, des sols et de l'eau, ainsi que sur la biodiversité. Elle sera mise à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique.

**A la suite de ces études, AXENS précise la répartition des responsabilités, en effet deux plans complémentaires seront établis pour organiser la gestion des situations d'urgence :**

- **Plan d'Opération Interne (POI)**, élaboré par AXENS, pour les incidents circonscrits au site. Il précisera l'organisation des secours internes et les procédures d'alerte, en lien avec les services d'incendie et de secours (SDIS).
- **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**, élaboré par la préfecture, pour les accidents susceptibles d'avoir des effets à l'extérieur du site. Il définira les mesures de sauvegarde des populations, les périmètres de sécurité, les consignes d'alerte et les moyens d'intervention à mobiliser.

AXENS a complété en indiquant que la réglementation prévoit que les habitants situés dans le périmètre du PPI soient **informés des risques industriels** et des comportements à adopter en cas d'alerte.

Une interrogation relative aux conséquences du classement SEVESO sur le potentiel de développement de nouvelles activités à proximité du site de MACARON s'est exprimée :

**Cahier d'acteur CAPH :**

*Nous soulignons ici qu'il n'est pas envisageable pour notre agglomération que les contours du périmètre SEVESO amènent à contraindre à terme certaines activités, sur le parc d'activités des Bruilles. Par ailleurs, quels sont les dangers cumulés en prenant en compte les entreprises voisines ?*

AXENS indique qu'il met tout en œuvre pour contenir les effets potentiels dans les seules limites du site de l'usine, de sorte qu'il ne devrait ni entraver le développement de nouveaux projets sur le parc d'activités des Bruilles, ni impacter les entreprises déjà implantées sur le territoire de la CAPH et de la CAVM.

AXENS précise que l'étude des dangers sera incluse dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

## **7. Concernant le bruit engendré par le projet**

La population et les élus de Bruay-sur-l'Escaut s'inquiètent d'une recrudescence du bruit lié à la manutention supplémentaire de conteneurs au niveau du terminal de Saint-Saulve correspondant à l'alimentation en P-CAM du site MACARON ainsi qu'à l'activité du site MACARON proprement dit :

**Réunion d'ouverture :**

*Après cette présentation, j'ai une très grosse inquiétude, en tant que bruaysien et élu, au niveau du bruit du port autonome parce qu'il va y avoir des conteneurs supplémentaires. On vient de nous dire qu'il va y avoir une route qui va aller du port autonome sur les différentes entreprises. Qu'est-ce qui est prévu sur la commune de Bruay, parce que le premier quartier est environ à 300 400 mètres et à savoir par le passé, on avait déjà eu des nuisances par le port autonome à sa mise en service.*

**Atelier thématique 2 :**

*La question va porter sur l'approvisionnement du port fluvial. Vous nous avez donné de manière très détaillée la quantité de barges par mois et la quantité de conteneurs. Ma question c'est la livraison : elle va se faire en journée ou la nuit ? Est-ce que vous avez déjà une idée claire ? Bien entendu c'est par rapport aux nuisances sonores.*

*Au niveau sonore est-ce qu'on a une idée de ce que ça peut représenter ? Parce qu'il faut savoir qu'à Bruay nous subissons depuis 50 ans l'aciérie et le bruit qui a été très désagréable*

**Cahier d'acteur AREAH :** *1100 camions/an sont prévus. Le flux sera-t-il concentré sur certains créneaux horaires ? Quel impact pour les riverains ? Des modélisations acoustiques et vibratoires ont-elles été réalisées ?*

En réponse, AXENS précise que l'alimentation du site en matières premières correspond à 4 barges par mois, soit une barge par semaine, ce qui correspond à une augmentation faible de

l'activité du terminal qui traite le déchargement de 6 à 8 barges par semaine. En outre, le déchargement d'une barge de 48 conteneurs s'effectuant en 2 à 3 heures, AXENS s'engage à planifier le déchargement et le transport des conteneurs par la voie routière dédiée, en journée, afin de limiter les nuisances pendant la période nocturne.

En ce qui concerne le site de production, AXENS s'engage à mener une étude acoustique permettant la modélisation du bruit futur à partir des mesures d'un état zéro représentatif du bruit actuel et de l'introduction des éléments générateurs de bruit liés aux procédés industriels du site MACARON.

AXENS précise également que les expéditions de produits finis pour les clients situés dans la vallée de la batterie, représentant 4 à 5 camions par jour ouvré, seront réparties du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.

L'impact sonore lié à la circulation induite par le projet sera également pris en compte dans l'étude acoustique qui sera incluse dans l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale.

## **8. Concernant l'augmentation du trafic routier**

Le recours à la voie fluviale pour l'alimentation en matières premières du site MACARON a été salué, cependant des inquiétudes se sont exprimées concernant l'impact du site sur le trafic routier et les infrastructures :

### **Question sur Internet :**

*L'ajout de 400 collaborateurs pouvant emprunter cet axe, additionné aux nombreux poids lourds destinés à livrer la production locale de produit fini devant emprunter l'A2 vont considérablement augmenter les flux de circulation sur cet axe, rendant cette partie de l'arrondissement particulièrement difficile d'accès pour les riverains ... il apparaît désormais que les voiries sont lourdement sous-dimensionnée pour accueillir les flux de la société AXENS et d'autres futures implantations. Quelle mesure la société AXENS a-t-elle prise pour limiter son impact sur les flux de circulation ? Ceux-ci peuvent-ils être évalués de manière fine ? Une étude d'impact peut-elle être conduite pour vérifier l'état de saturation de cet axe ? La société AXENS peut-elle faire pression sur les instances politiques afin de pousser à ce que la modernisation et l'augmentation de capacité de la D75 soit réalisé en amont de l'implantation de AXENS ?*

### **Question Internet :**

*Nous habitants du bas marais sommes inquiets du flux de véhicules supplémentaires qui n'est pas chiffrable pour le moment. ( camions d'expéditions et voitures des salariés (400)), notre route départementale est déjà plus que fréquentée suite à la création du nouveau contournement nord et le développement du port et autres.*

*Cette route limitée à 50km est traversée par une voie ferrée ce qui génère énormément de bruit lors de la traversée des camions jours et nuits.*

*Nous souhaitons que ce sujet soit analysé avec le département pour améliorer la sonorité et la sécurité de cette route en prévision de ce projet comme fait sur la commune de Bruay sur l'Escaut.*

*... Des familles , des élèves , des sportifs empruntent tous les jours cette portion de route et de nombreux accidents sont répertoriés tous les ans.*

### **Cahier d'acteur CAPH :**

*Nous avons bien noté que le flux des approvisionnements en matières premières est prévu via le réseau fluvial (port de Bruay Saint-Saulve) et que flux routier pour les expéditions est estimé à environ 4 camions par jour ouvrés, sans oublier qu'il faut additionner à ces flux les véhicules des collaborateurs et les livraisons diverses. Il est donc impératif que l'infrastructure routière soit adaptée pour éviter tout engorgement dans les zones habitées voisines. Par ailleurs, le site est bordé par une voie ferrée, nous préconisons l'usage de la multimodalité sur ce projet.*

*Quel est le Plan de déplacement en Entreprise prévu pour ces collaborateurs ? Avez-vous intégré dans celui-ci des perspectives de liaisons douces notamment en lien avec le schéma cyclable de La Porte du Hainaut ? Environnement S'agissant d'une ancienne friche industrielle,*

En réponse, AXENS précise que, concernant le trafic routier, l'impact du projet fera également l'objet d'une étude spécifique dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Transformer la D75 en 2x2 voies n'est pas de la responsabilité du porteur de projet, cependant bien conscient des enjeux liés au trafic routier dans la zone, AXENS souligne qu'un fonctionnement en 5x8 devrait limiter les pics de circulation ; il se dit prêt à étudier des solutions de transport en commun qui desserviraient l'ensemble de la zone industrielle du Galibot, notamment pour le personnel travaillant à la journée et à travailler avec les collectivités compétentes et les services de l'État pour assurer une bonne insertion du projet dans le réseau routier local, afin de limiter son impact et de favoriser la sécurité de l'ensemble des usagers.

AXENS indique être ouvert, pour les expéditions, à l'ensemble des solutions multimodales y compris ferroviaires dès lors qu'elles s'avèreraient techniquement et économiquement pertinentes, et selon la localisation finale des clients desservis.

## **9. Concernant le raccordement électrique et la consommation électrique**

Les modalités techniques du raccordement électrique, basées sur la mise à niveau d'une ligne aérienne et son prolongement par voie souterraine ont été peu discutées. En revanche, s'est posée la question d'une disponibilité suffisante d'énergie pour le projet MACARON mais également pour les projets existants et envisagés aux alentours :

### **Cahier d'acteur CAPH :**

*Pour notre territoire dans sa globalité, l'énergie doit être disponible à toute heure, et en quantité suffisante pour tous les consommateurs du réseau. Dans la perspective de projets industriels à venir sur le Parc d'activités des Bruilles à Escautpont, nous souhaitons ici rappeler que ce projet ne doit donc ni saturer le réseau local actuel, ni perturber l'installation de nouvelles entreprises.*

AXENS précise que l'étude du réseau électrique a confirmé une capacité suffisante pour une alimentation du Projet à partir du poste 225 KV de Valenciennes sans compromettre la qualité de service pour les autres consommateurs de la zone.

AXENS indique également que RTE étudie, depuis 2024 les investissements nécessaires pour renforcer l'axe Valenciennes-Maubeuge afin de répondre aux besoins énergétiques des territoires.

## 10. Concernant les impacts environnementaux

Le public s'est interrogé sur l'impact du projet MACARON sur l'environnement immédiat du site, en particulier en ce qui concerne les rejets atmosphériques, le traitement et la récupération de l'eau de pluie et la production de déchets :

### Question Internet :

*Quels seront les indicateurs pour mesurer le niveau de rejet des polluants sur ce site ?*

### Cahier d'acteur CAPH :

*Dans un souci de transparence, nous aimerions avoir connaissance de l'étude d'impact environnemental. Quelles sont par ailleurs les nuisances éventuelles ? (bruit / odeurs / fumées ) et les solutions proposées pour palier à ces nuisances ? quel suivi de la qualité de l'air ?*

### Réunion CLE :

*Y aura-t-il un traitement des fumées ? L'eau de pluie sera-t-elle réutilisée ? Vous n'allez pas produire de déchets ?*

AXENS précise que le site classé Seveso seuil haut est également soumis à la directive européenne sur les émissions industrielles (dite IED), à ce titre un suivi strict des rejets sera mis en place, notamment dans l'air et dans l'eau. Les fumées générées lors des phases de traitement thermique dans les fours seront traitées afin de respecter les limites d'émissivité, à l'aide filtres et d'autres procédés restant à définir. Les cagettes usagées, contenant des poudres passant dans les fours, constitueront l'essentiel des déchets.

AXENS précise également qu'aucune nuisance olfactive n'est attendue.

## 11. Concernant la consommation d'eau

Au vu de la consommation d'eau importante, destinée aux opérations de refroidissement, annoncée en solution de base dans le dossier de concertation (de l'ordre de 700 M3/jour) , des inquiétudes se sont exprimées concernant l'impact d'un tel prélèvement dans l'Escaut et des demandes de précisions concernant les différentes solutions permettant de limiter cette consommation, **au vu de la sensibilité du milieu**, ont été formulées :

### Atelier 2 sur les impacts :

*Pour donner une idée d'ordre de grandeur par rapport au prélèvement dans le cadre du refroidissement évaporatif, est-ce qu'on a une idée du débit de l'Escaut à l'étiage à Valenciennes ?*

*J'ai des questions, notamment sur le refroidissement, parce que, comme vous le savez, on est en stress hydrique. L'Escaut va être pas mal éprouvé, notamment s'il y a d'autres usines autour qui apparaissent. Donc j'aimerais avoir un peu plus d'explications, notamment sur les options qui sont envisagées. Et est-ce qu'il y aura une réflexion un peu plus globale sur l'utilisation de l'eau dans notre région, et notamment dans le Valenciennois ?*

### Questions Internet :

*Le porteur de projet n'apporte pas d'explication claire quant au process finalement sélectionné en matière de refroidissement, et est donc incapable d'apporter une vue précise de la quantité d'eau qui sera prélevée sur la zone. Par ailleurs, les simulations font état de quantité*

*particulièrement importante sur certains types de process. Il est indispensable d'avoir une vue claire sur l'impact de ces prélèvements au sein de la zone pour éviter tout assèchement significatif des zones humides, ou en apportant des difficultés de maintien des niveaux de nappes phréatiques, ou du canal de l'Escaut attenant. Afin d'éviter un impact significatif, je recommande au porteur de projet de faire un choix de refroidissement par cycle fermé évitant tout déperdition de fluide par évaporation.*

*Quel est le cycle de refroidissement choisi par AXENS, et quel sera l'impact sur le cycle de l'eau précis et chiffré au fur et à mesure de la montée en charge de la production ? Quelles sont les mesures prises pour limiter cet impact ? Une étude hydrologique a-t-elle été conduite pour vérifier le comportement des affluents au cours d'épisodes de sécheresse ?*

### **Réunion CLE :**

*Dans l'hypothèse où vous reprenez l'option de refroidissement en boucle ouverte, qui implique un rejet d'eau plus chaude dans le milieu naturel, quelles sont les normes imposées par l'État en matière de température de rejet ? Plus précisément : À quelle température maximale l'eau peut-elle être rejetée ? Existe-t-il un seuil réglementaire précis à ne pas dépasser ? Et si, malgré tout, la température dépassait ponctuellement ces normes, quelles solutions techniques envisagez-vous ? Par exemple, est-ce que le recours à un système de pré-refroidissement ou de réutilisation de la chaleur (chauffage urbain, boucle énergétique, etc.) est envisagé ?*

*J'aimerais poser la question de la qualité thermique de l'eau, notamment en lien avec deux éléments : d'une part, le dérèglement climatique que nous connaissons tous, et d'autre part, la présence en amont de votre site, à Denain, de l'usine Lesaffre, un producteur de levure, dont l'activité entraîne déjà une élévation de la température de l'eau. Donc il y a, selon moi, une vraie nécessité à étudier l'ensemble de ces variables dans l'évaluation de l'impact thermique sur l'Escaut, au niveau de votre futur rejet.*

### **Cahier d'acteur de Valentransition :**

*Qu'en est-il de l'état actuel du fleuve en termes de qualité de l'eau, de température et de capacité à fournir une utilisation industrielle ? • Disposez-vous aujourd'hui d'un « État Zéro » du fleuve qui permettra de mesurer l'impact réel des installations de refroidissement ? • Êtes-vous en mesure de chiffrer précisément l'augmentation de température que subiront les eaux prélevées pour les processus de refroidissement des installations ? »*

En réponse, AXENS précise que , conformément aux obligations réglementaires, une étude hydrologique sera produite dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Dans le cadre de cette concertation préalable ainsi qu'à l'occasion d'échanges avec les services de l'Etat , AXENS a pris conscience des enjeux liés à la ressource en eau de l'Escaut , tant du point de vue quantitatif (arrêtés sécheresse) que qualitatif (effets cumulatifs de différents rejets) et s'engage à évaluer un large spectre d'options afin d'identifier la plus adaptée, c'est-à-dire celle qui permettra à la fois de limiter les prélèvements sur la ressource et de réduire les rejets dans l'Escaut.

AXENS précise également qu'un recours à un réseau d'eau industrielle qui pourrait être mis à disposition par la CAVM pourrait également permettre d'éviter de pomper l'eau dans le fleuve et d'orienter les rejets, préalablement assainis, vers le réseau municipal plutôt que dans le milieu naturel.

La solution de refroidissement n'est pas arrêtée à la date de clôture de la concertation AXENS indique que celle-ci et ses impacts seront présentés dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

## **12. Concernant l'Escaut**

L'approvisionnement du site MACARON en matières premières par voie fluviale occasionnera un surplus de transport de matières dangereuses sur l'Escaut, des interrogations se sont posées sur les mesures mises en place en cas de pollution accidentelle, liée à une avarie de bateau ou provenant du site :

### **Réunion de synthèse :**

*Il y a 5 ans, s'est produit une grave pollution sur l'Escaut .... Et à l'époque, monsieur le préfet de région Michel Lalande a réagi de manière très ferme et vigoureuse, mais après 14 jours de silence, rien n'a été fait côté français. Alors que ça s'est passé très rapidement côté belge pour limiter cette pollution. Ma question est de savoir si les services de l'État - ça ne concerne pas directement le groupe AXENS- vont mettre en place des choses de manière à réagir beaucoup plus vite en cas de problème ?*

M. Le Sous-Préfet a confirmé que le risque zéro n'existe pas ; en premier lieu, en ce qui concerne une pollution accidentelle de l'Escaut venant du site, il appartient à l'industriel de faire en sorte que la pollution soit contenue dans l'enceinte du site ; en cas de pollution de l'Escaut, soit par écoulement depuis le site ou suite à une avarie d'un bateau, il est primordial que les différents acteurs se coordonnent. Suite à l'accident mentionné, M. Le Sous-Préfet précise qu'une fiche réflexe permettant d'identifier les responsabilités de chacun lors de la gestion d'une pollution a été rédigée. Face à la sensibilité exprimée, M. Le Sous-Préfet s'engage à approfondir les mesures de prévention et de gestion d'une pollution accidentelle relevant de sa compétence.

En raison de sa proximité avec l'Escaut, le public s'est également interrogé sur les risques d'inondation du site de stockage et de production :

### **Cahier d'acteur de Valentransition :**

*Prenez-vous en compte la possibilité de très violents orages capables de provoquer une submersion temporaire ? • Prenez-vous en compte la possibilité de longues périodes de pluies pouvant entraîner un débordement du fleuve ? (Le site d'implantation étant située dans un zonage inondable). • Avez-vous identifié les contraintes en cas d'inondation et les moyens de la prévenir ? »*

En réponse, AXENS indique que l'étude d'impact soumise dans le cadre de la Demande d'autorisation environnementale (DDAE) doit inclure une analyse de la vulnérabilité du projet au changement climatique. Cette analyse, exigée également par l'assureur, identifie les aléas climatiques (orages violents, pluies prolongées, inondations, sécheresses, remontées de nappe, etc.) et leurs conséquences potentielles. Elle intègre des éléments comme l'analyse hydraulique, la topographie, la géotechnique et la conception des infrastructures pour adapter le projet aux risques climatiques, conformément aux attentes des autorités compétentes.

### 13. Concernant les emplois

Des questions concernant la typologie des emplois recherchés, l'adéquation des formations locales existantes, les possibilités de reconversion, le développement d'une formation à destination de la filière batteries ont été formulées :

Question Internet : *j'aimerais savoir de quel genre de poste avez-vous besoin ?*

#### Questions Atelier 1 :

*Les formations aux métiers industriels de la filière batterie suscitent-elles de l'intérêt ou peinent-elles à attirer des candidats ?*

*Pourquoi l'industrie attire-t-elle si peu les jeunes aujourd'hui ?*

*Quelles solutions sont proposées pour inverser cette tendance et rendre l'industrie plus attractive ?*

*Les entreprises sont-elles prêtes à accueillir des publics en reconversion au sein de leurs équipes ?*

*Comment faire découvrir les métiers de l'industrie quand les visites d'usine sont limitées, voire impossibles ?*

*Certains métiers de la filière, comme ceux en salle blanche ou en zone à haute température, peuvent impressionner. Est-ce que ces postes sont réellement dangereux pour les salariés ?*

*Les futurs salariés du site seront-ils embauchés directement en CDI ?*

*Quels sont les métiers concernés par la filière batterie ?*

*Quel est le profil attendu des futurs opérateurs et quelles compétences devront-ils maîtriser ?*

*Les formations actuellement disponibles sur le territoire sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins ?*

*Pourquoi les jeunes ne choisissent-ils pas ces formations alors qu'elles existent ?*

*Quel sera le statut des futurs opérateurs pendant leur formation ?*

*Faut-il privilégier une formation sur le territoire ou envoyer les candidats dans des centres équipés ailleurs ?*

*La CAVM a-t-elle intérêt à développer une offre de formation locale, ou à s'appuyer sur les plateaux techniques déjà existants à l'échelle régionale ?*

*L'État prévoit-il de financer certains modules de formation ?*

*Des adultes en reconversion peuvent-ils être mobilisés dans le cadre du projet ?*

*Va-t-on avoir besoin de métiers comme les caristes ou dans la logistique ?*

*À quelle convention collective sera rattaché le personnel d'AXENS ?*

*Des entreprises sont déjà présentes sur le territoire, y compris des structures d'insertion, qui pourraient devenir des partenaires des nouveaux acteurs pour des services comme l'entretien, les espaces verts, ou d'autres besoins de proximité. Menez vous une mise en relation active avec ces structures ? Comment travaillez-vous à valoriser et faire vivre l'écosystème local autour de l'implantation d'une nouvelle activité ?*

*Est-ce que vous avez connaissance de la cartographie des sous-traitants présents ou nécessaires à ce projet ?*

*Une fois l'entreprise implantée, comment la CCI favorise-t-elle les synergies avec d'autres acteurs économiques, et quels outils mobilise-t-elle pour créer des connexions entre entreprises ?*

*Dans cette logique de synergies territoriales, avez-vous identifié des besoins en services mutualisés sur la zone (mobilité inter-entreprises, restauration, etc.) ? Et qui pilote l'animation de ces services partagés ?*

*Le territoire semble bien équipé en infrastructures de formation, parfois même avec des outils pédagogiques adaptés au secteur des batteries. Pourtant, il y a peu d'apprenants. Est-ce qu'un travail spécifique a été engagé sur l'attractivité de ces formations ?*

*Comment lutter contre le déficit d'image de l'industrie auprès des jeunes ?*

AXENS précise que ce projet industriel prévoit une création d'emplois pouvant **atteindre 400 emplois directs**, couvrant une large variété de métiers : opérateurs de production, techniciens de maintenance, agents de laboratoire, logisticiens, personnels de contrôle qualité, ainsi que des fonctions d'ingénierie et de support (RH, HSE, informatique...) et que l'usine fonctionnera **24 heures sur 24, 7 jours sur 7**, impliquant du travail en horaires postés (3x8 et 5x8).

La montée en compétence des futurs salariés est une priorité. Ces métiers, encore nouveaux pour une large partie du tissu industriel français, nécessiteront des **formations spécifiques**, dont une phase d'apprentissage sur site de six mois avant prise de poste. AXENS travaille activement avec **France Travail**, les acteurs de la formation et les établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'avec **l'ARIA Hauts-de-France**, pour adapter les dispositifs existants à ces besoins. France Travail a mis en place des leviers pour permettre aux demandeurs d'emploi de découvrir les métiers, les conditions de travail dans les métiers de l'industrie.

Par ailleurs, ce projet pourrait générer environ **200 emplois indirects** dans la sous-traitance, la maintenance, l'intérim ou les services de proximité.

AXENS s'engage à recruter majoritairement en **CDI**, à valoriser les compétences locales et à s'intégrer pleinement dans l'écosystème économique et social du Valenciennois.

#### **14. Concernant l'aménagement global de ce nouveau parc industriel**

Des questions concernant la cohérence du territoire pour accueillir ce projet et les aménagements nécessaires de la zone d'activités dans sa globalité ont été posées :

##### **Cahier d'acteur de l'AREAH**

*Le PLU de Saint-Saulve est-il compatible avec une installation classée SEVESO seuil haut ? Une procédure de mise en compatibilité est-elle prévue ? Le projet est-il en cohérence avec le SDAGE, le SAGE Escaut, et le PCAET de Valenciennes Métropole ?*

*Le dimensionnement des réseaux (eaux usées, voiries, électricité) est-il suffisant pour absorber les besoins du projet ?*

##### **Atelier 2 :**

*On est sur un projet qui évolue dans la logique des mobilités durables. J'ai une simple question. C'est l'agglomération qui gère la zone d'activité. Comment les employés, les futurs employés, on parle de 400 personnes, vont-ils être recrutés, et comment vont-ils se déplacer ? Quel va être leur mode de transport pour se rendre sur leur lieu de travail ? Est-ce qu'il y a un plan d'aménagement prévu pour faciliter le transport en commun ?*

AXENS précise que la compatibilité du projet avec les différents documents de planification et d'urbanisme sera vérifiée dans le cadre de l'étude d'impact ainsi que lors de l'instruction du permis de construire. Les études concernant les réseaux sont en cours, en discussion avec les différents gestionnaires. RTE confirme que le dimensionnement du réseau permet de répondre aux besoins du projet MACARON.

La concertation a été l'occasion d'alimenter la réflexion de la CAVM sur les attentes du porteur de projet, des riverains, des associations environnementales et également des entreprises

concernant l'aménagement de la zone globale, suite à l'implantation, aux côtés des sites industriels, d'activités commerciales, d'activités de service, d'activité de formation et à l'essor du terminal fluvial. Au-delà de la création de la liaison routière permettant un accès direct avec le terminal fluvial la CAVM s'engage à développer un accès sécurisé à l'ex-zone Vallourec désormais concernée par 4 grandes entités économiques.

Plus globalement, les services de la CAVM annoncent l'engagement en septembre d'une étude sur cette zone économique concernant les mobilités (incluant les modes doux et les transports en commun et prenant en compte les contraintes et le potentiel liés au réseau ferré). Cette étude devrait utilement intégrer le développement de réseaux (réseau d'eau industrielle, réseau de chaleur,...) à disposition de tous les acteurs.

## 15. Concernant les modalités de suivi du projet

Plusieurs associations se sont interrogé sur les modalités d'information continue et ont souhaité leur intégration dans un comité de suivi du projet :

### Cahier d'acteur AREAH :

*Nous appelons à l'instauration d'un dispositif d'information continue, avec un site dédié, des bulletins réguliers, et l'association de la société civile aux exercices de simulation de crise. Un comité de suivi citoyen sera-t-il mis en place, avec des réunions publiques régulières ? Une plateforme interactive de suivi en temps réel est-elle envisagée ? AREAH exprime sa disponibilité pour participer à la co-construction d'un tel dispositif.*

### Cahier d'acteur Valentransition :

*Nous militons pour que les associations locales de protection de l'environnement soient intégrées à la commission de suivi du site Seveso et ce dès réception de l'autorisation d'exploitation. Êtes-vous favorable à une telle mesure ?  
Pensez-vous souhaitable, dans la continuité de cette concertation, de prolonger une coopération avec des associations de protection de l'environnement ?*

Tout en notant que la composition de la commission de suivi du site relève de la compétence du Préfet, AXENS indique être favorable à la poursuite du dialogue avec les acteurs du territoire et notamment les associations.

AXENS souhaite ainsi maintenir un lien d'information et d'échange autour du Projet MACARON dans la durée et prend note avec intérêt des propositions des associations. AXENS précise également qu'il étudiera, le moment venu, les modalités les plus adaptées pour répondre aux besoins d'information du public pendant les prochaines phases de développement du projet ainsi que lors de la phase d'exploitation de l'installation.

## Évolution du projet résultant de la concertation

A ce stade de la concertation, aucune évolution du projet n'est validée par AXENS mais face aux questionnements des acteurs du territoire (personnes participantes, associations, Sage

de l'Escaut) AXENS s'est engagé à réfléchir à des économies d'eau et à réaliser des études de solutions alternatives à la solution de base qui nécessite 700 M3/j.

La concertation a mis en évidence des besoins de renforcement des modes de collaboration d'AXENS sur la zone à la fois sur l'ancienne emprise de Vallourec avec les entreprises qui s'y trouvent mais également avec l'ensemble des structures implantées sur la zone d'activités voisine.

AXENS a pris des engagements d'organisation des approvisionnements et des sorties de produits finis afin de ne pas apporter de nouvelles nuisances la nuit et les week-ends aux riverains résident.e.s sur Bruay.

## Demande de précisions et recommandations

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garantes, le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

## Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

A l'issue de la concertation, les garantes reprennent ici les demandes de précisions suivantes formulées par le public vis-à-vis des porteurs du projet :

1. Il conviendrait d'informer le public, dès que possible, du choix du procédé industriel de refroidissement retenu et de son impact sur la ressource en eau de l'Escaut
2. Il conviendrait de communiquer les résultats des diagnostics de pollution et des inventaires faune-flore du site et les actions en découlant
3. Il conviendrait de présenter les résultats de l'étude acoustique et les mesures mises en place pour limiter l'impact sonore du projet
4. Il conviendrait de présenter les résultats de l'étude d'impact du projet sur le trafic routier
5. Il conviendrait de présenter les études de danger et d'impact environnemental
6. Il conviendrait pour RTE d'informer le public des conclusions de la concertation « Ferracci » concernant le raccordement électrique

7. Il conviendrait de préparer avec les structures concernées la formation des futurs salariés, en amont de la construction du site
8. Il conviendrait de préciser les modes de recrutement des futurs salariés et de collaboration avec les acteurs de l'emploi du Valenciennois.

En complément, au vu des interrogations du public, les garantes reprennent les demandes de précisions suivantes :

- auprès de la CAVM :
  - Il conviendrait d'indiquer l'implantation définitive de la voie routière à créer entre le terminal fluvial et la parcelle d' AXENS
  - Il conviendrait de préciser les aménagements permettant l'accès à la zone du Galibot en toute sécurité pour les acteurs des différents sites industriels implantés sur l'ex-zone Vallourec
  - Il conviendrait de communiquer sur les résultats de l'étude globale d'aménagement concernant la zone économique ZI N°4.
- auprès des services de l'Etat :
  - Il conviendrait d'étudier les propositions de participation des associations locales à un comité de suivi, en anticipation de la mise en place du comité SEVESO.
  - Il conviendrait d'informer le public sur les mesures de prévention et de gestion d'une situation de pollution accidentelle de l'Escaut.
- auprès de la CCI : Il conviendrait de préciser les modalités pratiques d'animation du réseau d'entreprises pour accompagner et valoriser l'arrivée de MACARON.

## **Recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique**

### **Réunion publique de reddition des comptes**

Les garantes recommandent la tenue d'une réunion publique présentant la réponse des porteurs de projet au présent bilan, les enseignements qu'ils tirent de la concertation, ainsi que la présentation des modalités d'information et de dialogue avec le public jusqu'à l'autorisation d'exploitation.

### **Poursuite des échanges d'information et de participation sur le site Internet de la concertation préalable**

Les garantes recommandent également aux porteurs du projet de communiquer dès sa réception le présent bilan des garants à tous les participants contributeurs et acteurs de la concertation et de le publier sur le site internet de la concertation. Il en sera de même pour la réponse apportée par les porteurs de projet.

Les garantes recommandent que le site internet de la concertation préalable soient maintenu ouvert et actif jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique et alimenté par les résultats des études dès leur production sous forme de fiches d'information ainsi que par les principales étapes de

la concertation Ferracci concernant la ligne électrique. Le public devrait pouvoir poser des questions et y obtenir des réponses dans un délai raisonnable, qui seraient ainsi communiquées à tous.

### **Diffusion des études au fur et à mesure de leur production**

Compte tenu du nombre de réponses ou de précisions qui sont soumises à la production d'études à venir comme l'étude d'impact et l'étude de dangers, les garants recommandent aux porteurs du projet de les publier sur le site internet de la concertation au fur et à mesure de leur finalisation.

### **Tenue d'un forum d'information avant le démarrage de l'enquête publique**

Vu les informations non disponibles en fin de concertation il semble nécessaire de concevoir un temps suffisant de présentation des résultats des études ainsi que des aménagements. Si la procédure de consultation parallélisée démarre immédiatement après la phase de concertation préalable, la réunion organisée conformément aux dispositions règlementaires de la consultation parallélisée par le commissaire enquêteur sera insuffisante, les garants recommandent à AXENS d'organiser un forum de présentation en amont de cette réunion publique. En cas de concertation continue, le forum serait utilement couplé avec la réunion de réédition des comptes.

### **Modalités d'accompagnement pendant la phase chantier**

Pour donner suite aux attentes exprimées durant la concertation, les garants recommandent de communiquer, en partenariat avec la CCI et la chambre des métiers, sur le calendrier des travaux, très en amont auprès des entreprises locales afin que le territoire puisse bénéficier d'opportunités lors de la construction du site de production (en direct ou en sous-traitance).

Les garants recommandent pendant toute la phase chantier et en coordination avec les collectivités locales, que les porteurs du projet tiennent régulièrement informé le public et notamment les riverains du site, des interventions susceptibles de créer des nuisances ou de générer des trafics.

## Liste des annexes

- **Annexe 1 : Tableau de demandes de précisions et de recommandations des garantes**
- **Annexe 2 : Lettre de mission des garantes**

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires  
à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations 28/07/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
<b>Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse</b>			
1.informer le public, dès que possible, du choix du procédé industriel de refroidissement retenu et de son impact sur la ressource en eau de l'Escaut			
2. communiquer les résultats des diagnostics de pollution et des inventaires faune-flore du site et les actions en découlant			
3. présenter les résultats de l'étude acoustique et les mesures mises en place pour limiter l'impact sonore du projet			
4. présenter les études de danger et d'impact environnemental			
5. à RTE : informer le public des conclusions de la concertation « Ferracci » concernant le raccordement électrique			
6. préparer avec les structures concernées la formation			

des futurs salariés, en amont de la construction du site.			
7. préciser les modes de recrutement des futurs salariés et de collaboration avec les acteurs de l'emploi du Valenciennois			
8.à la CAVM : indiquer l'implantation définitive de la voie routière à créer entre le terminal fluvial et la parcelle d'AXENS			
9.à la CAVM : préciser les aménagements permettant l'accès à la zone du Galibot en toute sécurité pour les acteurs des différents sites industriels implantés sur l'ex-zone Vallourec			
10.à la CAVM : communiquer les résultats de l'étude globale d'aménagement concernant la zone économique ZI N°4.			
11.aux services de l'Etat : étudier les propositions de participation des associations locales à un comité de suivi, en anticipation de la mise en place du comité SEVESO			
12.aux services de l'Etat : informer le public sur les mesures de prévention et de gestion d'une situation de pollution accidentelle de l'Escaut.			
13.à la CCI: préciser les modalités pratiques d'animation du réseau d'entreprises pour accompagner et valoriser l'arrivée de MACARON			
<b>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</b>			
1.Organiser une réunion de reddition des comptes			
2.Poursuivre les échanges d'information et de participation sur le site Internet de la concertation maintenu ouvert. (études, étapes de la concertation			

Ferracci, Q/R)			
3.Publier sur le site Internet les résultats des études d'impact et de dangers au fur et à mesure de leur finalisation.			
4.Tenir un forum d'information avant le démarrage de l'Enquête publique.			
5.Communiquer très amont du lancement du chantier en partenariat avec la CCI et la chambre des métiers afin de permettre aux entreprises locales de saisir les opportunités relatives à la construction du site.			
6.Informer le public et en particulier les riverains sur les nuisances et le trafic impliqués par le chantier.			



Le président

Paris, le 6 février 2025

Mesdames,

Lors de la séance plénière du 13 janvier 2025, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignées garantes du processus de concertation préalable pour le projet MACARON d'usine de production de matériaux actifs de cathode pour véhicules électriques à Saint-Saulve (59).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « *lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant* ».

***I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :***

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

**Au regard du dossier de saisine et de son instruction**, les éléments suivants devront être rappelés aux maîtres d'ouvrage (MO) et la concertation du grand public devra permettre de répondre aux questions suivantes :

- À quels besoins ce projet répond-il ? Quelles sont ses alternatives possibles ?
- il s'agirait de produire 24 000 à 30 000 tonnes par an de matériaux actifs de cathode (CAM) de type NMC (Nickel-Manganèse-Cobalt) pour batteries électriques lithium-ion à Saint-Saulve, les MO devront en expliquer les principales caractéristiques ;
- pour permettre au public de débattre de l'opportunité du projet et de ses enjeux, conformément à l'article L121-15-1 du code de l'environnement, le MO devra présenter des alternatives autres que la présentation d'un seul projet et différencier ce type de batteries d'autres au regard, notamment, des sources d'approvisionnement en minerai ;

- situé dans le secteur de la « vallée de la batterie » dans les Hauts-de-France où devraient s'implanter de nombreuses usines de production de batteries et de recyclage, ce projet d'usine vient ainsi s'ajouter à plusieurs autres installations industrielles de grande envergure déjà prévues sur ce même territoire : les besoins en eau, en énergie, la nature des produits entrants, de même que les impacts socio-économiques sur le territoire, devront être questionnés, tant du point de vue de l'usine que du point de vue des effets cumulés et des enjeux consolidés avec les autres projets d'usines du territoire ;
- pour ce projet une co-saisine d'Axens et RTE nécessite l'intégration du projet de raccordement à la concertation préalable, sans attendre la concertation « Fontaine » que mènera RTE.

Vous devez faire des préconisations très précises aux MO quant à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et travailler avec les MO pour qu'ils mettent tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat.

## ***II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement***

**La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE).** L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.

L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverain.e.s, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'État, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir **les modalités de concertation adaptées**, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que les MO soient consultés sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez **une synthèse** de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse sera transmise à l'équipe de la CNDP, accompagnée d'une information concernant le dossier et les modalités de concertation envisagées un mois avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

### **Le dossier de concertation des MO**

Vous accompagnerez également les MO dans la constitution du **dossier de concertation**. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les

objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

### **La concertation préalable**

Il est important que vous puissiez amener les MO à réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (art. L. 121-16 CE). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garantes il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée aux MO, au respect par ces derniers des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

### **Rôle et missions de garantes**

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance**. Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément aux MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyé par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

### ***III. Conclusions de la concertation préalable***

**Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.**

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont les MO ont organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations aux MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis

aux MO qui le publient sans délai sur leurs sites ou, s'ils n'en disposent pas, sur celui des préfetures concernées par le projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

**La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par les MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivant sa clôture** (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'État et publiée sur le site internet des MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP  **votre analyse quant à la complétude de ces réponses** au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer les MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, **la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique**. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements des MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant à nouveau pour votre action au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Mesdames, à l'assurance de ma considération distinguée.



Signature numérique de Marc  
PAPINUTTI marc.papinutti  
Date : 2025.02.06 20:47:32  
+01'00'

Marc PAPINUTTI

Madame Catherine JACQUART  
Madame Anne-Marie ROYAL  
Garantes de la concertation préalable - MACARON (59)

